



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

142^e ASSEMBLÉE DE L'UIP

Session en ligne, 24-28 mai 2021

Comité exécutif
Point 6
Conseil directeur
Point 8

EX/285-7/6a)-R.1
CL/207/8-R.1
30 avril 2021

Résultats financiers de l'exercice 2020

Rapport financier et états financiers vérifiés

F

#IPU142

Table des matières

1.	Introduction	- 3 -
2.	Recettes	- 4 -
2.1.	Contributions des Parlements membres.....	- 4 -
2.2.	Contributions volontaires	- 4 -
2.3.	Contribution du personnel.....	- 4 -
2.4.	Rendement des placements et recettes diverses.....	- 4 -
3.	Dépenses	- 5 -
3.1.	Objectif stratégique n° 1 : Rendre les parlements plus forts et plus démocratiques	- 5 -
3.2.	Objectif stratégique n° 2 : Faire progresser l'égalité des sexes et le respect des droits des femmes.....	- 5 -
3.3.	Objectif stratégique n° 3 : Protéger et promouvoir les droits de l'homme	- 5 -
3.4.	Objectif stratégique n° 4 : Contribuer à la consolidation de la paix, à la prévention des conflits et à la sécurité.....	- 5 -
3.5.	Objectif stratégique n° 5 : Promouvoir le dialogue et la coopération interparlementaires.....	- 6 -
3.6.	Objectif stratégique n° 6 : Promouvoir l'autonomisation des jeunes	- 6 -
3.7.	Objectif stratégique n° 7 : Mobiliser les parlements en faveur du programme mondial de développement.....	- 6 -
3.8.	Objectif stratégique n° 8 : Comblers le déficit démocratique dans les relations internationales.....	- 7 -
3.9.	Catalyseurs et autres charges	- 7 -
4.	Analyse des dépenses en fonction du genre	- 8 -
5.	Dépenses d'investissement	- 8 -
6.	Caisse de prévoyance en faveur du personnel	- 8 -
7.	Recommandations	- 8 -
8.	Responsabilité de la direction en matière de rapports financiers	- 9 -
9.	Rapport du vérificateur extérieur des comptes	- 10 -
10.	État de la situation financière	- 12 -
11.	État des résultats financiers	- 14 -
12.	État des variations de l'actif net	- 15 -
13.	État des flux de trésorerie	- 16 -
14.	État des comparaisons entre montants budgétaires et montants effectifs	- 17 -
Note 1	Nature de l'Organisation	- 18 -
Note 2	Pratique comptable et base de présentation	- 19 -
Note 3	Liquidités et équivalents	- 23 -
Note 4	Sommes à recevoir	- 24 -
Note 5	Placements.....	- 27 -
Note 6	Autres actifs courants.....	- 28 -
Note 7	Bien immobilier, installations et matériel.....	- 29 -
Note 8	Actifs incorporels	- 30 -
Note 9	Recettes comptabilisées d'avance.....	- 31 -
Note 10	Emprunt.....	- 32 -
Note 11	Sommes exigibles au bénéfice des employés	- 33 -
Note 12	Baux	- 36 -
Note 13	Réserves	- 37 -
Note 14	Passif éventuel.....	- 38 -
Note 15	Rapprochement de la comparaison entre montants budgétaires et montants effectifs et de l'état des résultats financiers	- 39 -
Note 16	Transactions entre parties liées	- 40 -
Note 17	Information sectorielle	- 41 -
Note 18	Recettes et dépenses.....	- 42 -
Note 19	Risques financiers	- 46 -

1. Introduction

Les états financiers vérifiés de l'exercice 2020 sont, encore une fois, entièrement conformes aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Ils reflètent les changements intervenus au cours des neuf dernières années – à savoir la consolidation des comptes de la Caisse de prévoyance fermée dans les comptes de l'UIP, la réalisation périodique d'une étude actuarielle détaillée de cette même Caisse de prévoyance, la réévaluation du bâtiment abritant le Siège de l'UIP à Genève et l'amortissement du prêt sur 50 ans consenti par la Confédération helvétique, en 2003, pour la construction et la rénovation du bâtiment du Siège.

Les éléments qui figurent dans le Rapport financier de l'UIP proviennent des cinq états financiers vérifiés et de leurs notes détaillées. La comparaison de l'exécution du budget par poste de dépenses et par orientation stratégique se trouve dans l'état V : l'état des comparaisons entre montants budgétaires et montants effectifs se trouve sous la note 17 relative à l'information sectorielle. Les dépenses détaillées par poste se trouvent sous la note 18. Le rapport financier se borne donc à présenter un résumé des informations essentielles, à expliquer les écarts budgétaires et à indiquer où trouver des informations complémentaires dans les états financiers et les notes explicatives.

Le 30 janvier 2020, le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé a décrété que l'épidémie de la nouvelle maladie à coronavirus (COVID-19) constituait une urgence de santé publique de portée internationale. Le 11 mars 2020, il a révisé la caractérisation de la maladie, désormais considérée comme une pandémie. Aucun impact négatif de la COVID-19 sur les actifs financiers de l'UIP n'avait été constaté à la date d'établissement du rapport. Malgré les mauvaises performances financières enregistrées par les marchés après le début de l'épidémie de COVID-19, en début d'année 2020, les investissements de l'UIP dans des fonds communs de placement ont rebondi et dégagé des gains à hauteur de 210 737 CHF en fin d'exercice. La valeur de ces unités a ensuite continué à grimper au début de l'année 2021. Globalement, les actifs nets de l'UIP sont, en conséquence, augmentés d'un excédent de fonctionnement de 1 726 937 CHF pour 2020. Le capital du fonds de roulement de l'UIP reste sûr, en phase avec la politique d'investissement de l'Organisation, son portefeuille étant composé d'actifs de haute qualité sélectionnés pour préserver le principal.

Le budget de 2020 a été approuvé avec une augmentation de 4 % des contributions des Membres, après dix ans de réductions nettes. Une évaluation a été effectuée pour déterminer l'impact de la COVID-19 sur les activités contribuant à la réalisation des Objectifs stratégiques de l'UIP sur les futurs financements des principaux donateurs ainsi que sur les coûts de fonctionnement. L'UIP maintiendra les liens avec les différentes parties prenantes pour faire en sorte que son cadre d'évaluation des risques soit adapté aux circonstances de la pandémie de COVID-19.

En application de la réglementation suisse, les fenêtres du bâtiment du Siège de l'UIP ont été remplacées en 2018 et 2019, ce qui améliore à la fois l'efficacité énergétique et la sécurité. Le coût amorti des travaux exécutés continue à être imputé sur la réserve pour gros travaux. En application de la décision prise par le Conseil directeur à Genève en 2007, une somme supplémentaire de 14 500 CHF a été provisionnée et versée à une réserve de compensation des émissions de CO₂ et d'atténuation des répercussions environnementales des activités.

Après l'augmentation des actifs nets, les liquidités du Fonds de roulement de l'UIP se situent à 96 % du niveau cible pour 2020. Ce niveau, établi par le Comité exécutif en 2006, correspond à la moitié du budget d'exploitation annuel de l'UIP. Il faut noter néanmoins que le Fonds de roulement est désormais composé non seulement d'encaisse, de liquidités et de placements, mais également d'ajustements comptables exigés par les normes IPSAS, qui ne sont pas réalisables. Les liquidités du Fonds au 31 décembre 2020 peuvent être résumées comme suit :

Valeurs en CHF au 31.12.2020

Encaisse, liquidités et placements à leur juste valeur	8 499 533
Réévaluation du bâtiment du Siège – ajustements IPSAS	1 498 035
Amortissement jusqu'en 2052 du prêt de la FIPOI – ajustements IPSAS	<u>1 015 136</u>
Solde accumulé du Fonds de roulement	<u>11 012 704</u>

On trouvera dans la suite de ce document un récapitulatif des recettes et dépenses de l'UIP en 2020, en particulier là où les montants diffèrent par rapport au budget, conformément aux indications figurant dans l'état V : État des comparaisons entre montants budgétaires et montants effectifs.

2. Recettes

Les recettes de l'UIP proviennent des contributions de ses Membres ainsi que des contributions volontaires de donateurs et, accessoirement, des intérêts, des placements et d'autres sources, notamment la location des salles de conférences. En 2020, les recettes ont globalement diminué de 2 % pour s'établir à 13 928 494 CHF. Les contributions des Membres, en augmentation de 4 %, ont atteint 10 936 476 CHF, ce qui reste inférieur au niveau des contributions de 2007. Les intérêts et le rendement des placements ont enregistré une performance correcte au vu de la volatilité ambiante. Il s'est ensuivi en fin d'année 2020 un gain non réalisé de 210 737 CHF pour l'ensemble des placements de l'UIP et de la Caisse de prévoyance fermée. D'autres recettes ont été perçues en cours d'année à hauteur de 75 165 CHF.

2.1. Contributions des Parlements membres

En 2020, 176 Membres et 13 Membres associés devaient acquitter un total de 10 936 476 CHF. Fin 2020, les contributions de l'année (2020) avaient toutes été encaissées, à l'exception d'une somme de 753 047 CHF. Les arriérés de contributions affichent ainsi une augmentation en glissement annuel qui est principalement imputable à la pandémie et à la situation du Venezuela, dont le total cumulé des arriérés atteint 426 200 CHF. Soixante et un Membres et Membres associés étaient débiteurs de contributions, et deux Membres (Honduras et Papouasie-Nouvelle-Guinée) ont eu l'ensemble de leurs droits suspendus depuis 2019 en vertu de l'Article 5.3 des Statuts de l'UIP. La Mauritanie a récupéré ses droits fin 2020. Parmi les Membres présentant des arriérés de contributions à la fin de l'exercice, 14 étaient exposés à une suspension de l'ensemble de leurs droits en vertu de l'Article 5.3 et 9 à la perte de leur droit de vote en vertu de l'Article 5.2.

2.2. Contributions volontaires

Le montant des contributions volontaires au budget de 2020 a été fixé à 5,1 millions de CHF. Les dépenses sur les programmes ayant été moins élevées que prévu en raison de la pandémie de COVID-19 et certaines subventions n'ayant pas été reçues en temps voulu, les dépenses effectives de contributions volontaires s'établissent à 53 % du montant budgété.

Début 2020, les annonces de contributions de donateurs s'élevaient à 5,4 millions de CHF pour les prochaines années. Pendant l'année, les donateurs se sont fermement engagés à verser à l'UIP un montant supplémentaire de 0,9 million de CHF, assujetti à des conditions particulières énoncées dans des accords. Durant la même période, 2,7 millions de CHF ont été dépensés et, à la fin de l'exercice, le solde des fonds promis par les donateurs était de 3,6 millions de CHF.

En 2020, le montant total des contributions volontaires recueillies et dépensées s'est élevé à 2,7 millions de CHF, soit 10 % de moins que sur l'exercice 2019.

2.3. Contribution du personnel

Sept pour cent des recettes prévues au budget proviennent de l'imposition interne des traitements du personnel. Les taux d'imposition de ces traitements sont fixés par la Commission de la fonction publique internationale sur la base des taux d'imposition moyens en vigueur à Genève, Londres, Montréal, New York, Paris, Rome et Vienne. Conformément aux normes IPSAS, l'UIP n'intègre plus la contribution du personnel, ni au titre des recettes ni à celui des dépenses, dans l'état II (État des résultats financiers).

L'UIP a l'obligation contractuelle de rembourser à certains membres du personnel tout impôt national prélevé sur les traitements qu'elle leur a versés. En 2020, une somme de 69 081 CHF a été remboursée à ceux des membres du personnel qui avaient payé des impôts en France.

2.4. Rendement des placements et recettes diverses

En 2006, l'UIP a investi une partie de ses ressources dans un fonds commun de placement équilibré, en vue d'accroître le rendement du Fonds de roulement par diversification. La performance des marchés a fortement chuté au début de la pandémie, mais les placements de l'UIP ont rebondi dans les mois qui ont suivi. En fin d'année, la valeur des portefeuilles de l'UIP et de la Caisse de prévoyance affichait un gain de 210 737 CHF. La valeur de marché des unités du fonds commun de placement est restée stable sur le début de l'année 2021. Les taux d'intérêt restent très bas, voire négatifs en conséquence des décisions prises par la Banque nationale suisse depuis plusieurs années, limitant considérablement la possibilité, pour l'UIP, de générer des rendements à faible risque. L'UIP demeure prudente en matière de placements, déposant ses liquidités dans des banques créditées d'un A, voire mieux, par les agences de notation.

3. Dépenses

Conformément à la Stratégie de l'UIP pour 2017-2021 ainsi qu'en conformité avec les normes IPSAS, le budget consolidé 2019 de l'UIP a été organisé autour des huit objectifs stratégiques et des catalyseurs.

Soixante-quatorze pour cent du budget de l'UIP vont directement aux activités programmées pour atteindre les huit objectifs de la Stratégie. Le solde, soit 26 % des dépenses, va directement aux catalyseurs, à savoir : gouvernance et contrôle internes efficaces, qui couvre les coûts associés à la Présidence, au Comité exécutif et au Cabinet du Secrétaire général ; visibilité, plaidoyer et communication de l'UIP ; intégration des questions de genre et approche fondée sur les droits ; secrétariat efficace et doté des ressources adéquates, ce qui englobe les services des finances, de l'administration et des ressources humaines, ainsi que tous les frais relatifs aux locaux, l'amortissement des actifs, la location d'équipement, le matériel informatique et de communication et les fournitures du Secrétariat, et d'autres charges, notamment les subventions et toutes les dotations aux réserves.

L'impact de la pandémie de COVID en termes de réduction des dépenses a été sensible dans toute l'Organisation en 2020 et se traduit en particulier par une diminution des frais de déplacement et d'organisation de réunions.

On trouvera des données plus précises dans l'état V (État des comparaisons entre montants budgétaires et montants effectifs) ainsi que dans les informations sectorielles figurant à la note 17.

3.1. Objectif stratégique n° 1 : Rendre les parlements plus forts et plus démocratiques

En 2020, le coût des activités destinées à la réalisation de cet objectif se situait 6 % au-dessous du montant budgété, à 2 189 889 CHF. Le budget comprenait des contributions volontaires concernant les partenariats-pays du PNUD (Myanmar en particulier), le Centre pour l'innovation au parlement et le projet financé par l'Union européenne à Djibouti.

3.2. Objectif stratégique n° 2 : Faire progresser l'égalité des sexes et le respect des droits des femmes

Les dépenses consacrées à la promotion de l'égalité hommes-femmes se sont avérées inférieures aux sommes budgétées en clôture de l'exercice, en raison d'économies réalisées sur les voyages et la communication. Compte tenu du retard pris par la négociation des nouveaux accords de subvention, une réduction du montant des fonds volontaires disponibles sur l'année a été constatée en 2020. Aussi les dépenses pour l'objectif de promotion de l'égalité hommes-femmes sont-elles inférieures au budget de 19 % en clôture d'exercice, avec un total de dépenses pour l'année de 1 095 141 CHF.

3.3. Objectif stratégique n° 3 : Protéger et promouvoir les droits de l'homme

Un montant de 1 264 759 CHF a été consacré aux activités de promotion et de protection des droits de l'homme, soit 21 % de moins que ce qui était prévu dans le budget, principalement en raison des répercussions des restrictions dues à la pandémie sur les dépenses de fonds volontaires. Le Comité des droits de l'homme des parlementaires a examiné la situation de 552 parlementaires appartenant à 42 pays. Des fonds volontaires ont été alloués à cet objectif sur les subventions de l'Agence suédoise de développement international (ASDI).

3.4. Objectif stratégique n° 4 : Contribuer à la consolidation de la paix, à la prévention des conflits et à la sécurité

Le total des dépenses des fonds de l'UIP au titre de cet objectif, à hauteur de 525 566 CHF, a été inférieur de 63 % au montant budgété. Les dépenses extrabudgétaires anticipées au titre de la lutte contre le terrorisme ont été moins élevées que prévu, en raison du retard pris par les négociations de deux accords financiers dont la signature était attendue en 2020. Au titre de l'accord de partenariat entre l'UIP et l'ONU, le Bureau des Nations Unies de lutte contre le terrorisme (BLT) a financé sur ses propres fonds des activités programmatiques supplémentaires en 2020.

3.5. Objectif stratégique n° 5 : Promouvoir le dialogue et la coopération interparlementaires

Les dépenses au titre des activités en faveur des Membres se sont élevées à 2 222 257 CHF en 2020, terminant l'exercice 42 % au-dessous du budget. Ces économies sont dues à l'annulation des Assemblées sous leur forme habituelle et au passage à des sessions des organes directeurs en ligne en raison de la pandémie.

On trouvera des données comparatives sur les principaux postes de coût des Assemblées et d'une sélection de sessions en ligne tenues en 2020 dans les tableaux ci-après. En ce qui concerne Doha, le parlement hôte a apporté un appui financier supplémentaire au budget de l'UIP.

Coûts comparatifs de la première Assemblée (en CHF)

Poste	Séances en ligne 2020	Doha 2019	Genève 2018
Heures sup. permanents	699	37 063	32 664
Temporaires/serv. contractuels	193 765	480 631	518 698
Frais de voyage et connexes	0	364	41 258
Fret/communication	2 948	319	4 354
Fournitures/matériel/services	0	8 593	159 551
Publications/web	716	14 177	10 766
Cadeaux/frais de représentation	75	8 132	10 657
Total des dépenses	198 203	549 728	777 948

Coûts comparatifs de la seconde Assemblée (en CHF)

Poste	Séances en ligne 2020	Belgrade 2019	Genève 2018
Heures sup. permanents	8 085	34 797	20 679
Temporaires/serv. contractuels	215 468	566 273	523 050
Frais de voyage et connexes	100	75 724	43 830
Fret/communication	0	11 682	4 334
Fournitures/matériel/services	0	6 603	147 768
Publications/web	0	13 301	16 799
Cadeaux/frais de représentation	0	4 087	7 365
Total des dépenses	223 654	712 467	763 824

3.6. Objectif stratégique n° 6 : Promouvoir l'autonomisation des jeunes

Le total des dépenses au titre de l'objectif de promotion de l'autonomisation des jeunes atteint 210 043 CHF, 40 % en retrait du montant budgété, principalement en raison des restrictions appliquées sur les déplacements et les réunions. Des fonds supplémentaires promis par le Gouvernement de la Guinée équatoriale n'ayant pas encore été versés, des dépenses ont été reportées dans l'attente de l'arrivée des fonds.

3.7. Objectif stratégique n° 7 : Mobiliser les parlements en faveur du programme mondial de développement

Les dépenses engagées au titre de l'Objectif stratégique 7 se sont élevées à 542 904 CHF, financées aux trois quarts par des sources volontaires. En 2020, de nombreuses activités en lien avec les Objectifs de développement durable (ODD) et les changements climatiques ont subi des restrictions à

l'échelon national et régional en raison de la pandémie. Les dépenses au titre de cet objectif ont donc été plus faibles qu'initialement prévu, à 41 % du montant budgété. Des activités liées à la santé ont été mises en œuvre dans le cadre du nouvel accord conclu avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), dans toute la mesure permise par les circonstances.

3.8. Objectif stratégique n° 8 : Comblé le déficit démocratique dans les relations internationales

Cet objectif a été principalement atteint grâce au Bureau de l'Observateur permanent de l'UIP auprès de l'ONU à New York. Le coût de ce bureau et de ses activités s'est monté à 799 223 CHF, soit 16 % de moins que prévu dans le budget, en raison des restrictions appliquées aux activités en présentiel et de la relative faiblesse du dollar américain vis-à-vis du franc suisse sur la majeure partie de l'année.

3.9. Catalyseurs et autres charges

Gouvernance et contrôle internes efficaces

Les résultats visés au titre du catalyseur "gestion des activités et gouvernance" ont été atteints pour une dépense totale de 782 456 CHF en 2020, soit 6 % de moins que prévu dans le budget.

Visibilité, plaidoyer et communication

Le total des dépenses au titre de ce catalyseur a été de 999 907 CHF au cours de cette année de transition pour la communication. La refonte du site web de l'UIP et de sa plateforme de données ouvertes a donné lieu à de nouveaux travaux. Ces dépenses d'investissement sont reprises à la section 5. En fin d'exercice, les dépenses de visibilité, plaidoyer et communication se sont établies 5 % en deçà du montant budgété.

Intégration des questions de genre et approche fondée sur les droits

Les activités de formation et d'information relatives à la promotion de l'intégration des questions de genre et de l'adoption d'une approche fondée sur les droits pour les activités de l'UIP ont bénéficié d'une affectation budgétaire de 10 000 CHF, sur laquelle 5 683 CHF ont été utilisés en 2020 (57 %).

Secrétariat efficace et doté des ressources adéquates

Les dépenses engagées au titre des Services administratifs (qui englobent la finance, l'administration et les ressources humaines, l'équipement de bureau, l'amortissement des actifs, la location d'équipement, le matériel informatique et de communication et les fournitures) se sont élevées à 2 517 452 CHF, soit 9 % de moins que prévu dans le budget. Ces économies ont été principalement réalisées dans les domaines des voyages, de l'amortissement, de la location de matériel, de l'affranchissement et des fournitures de bureau.

Autres charges

Une provision pour créances douteuses a été constituée pour passer par pertes et profits certaines créances non recouvrables. En 2020, certains Membres de l'UIP ont été moins prompts à s'acquitter de leurs contributions. De plus, la question du Venezuela et de ses retards de paiement n'a toujours pas été résolue. En application des normes IPSAS, il est nécessaire de constituer une provision pour toutes les créances de plus de deux ans ; aussi la réserve a-t-elle été augmentée de 231 607 CHF, pour atteindre 552 950 CHF (33 % du total des contributions dues par les Membres).

Aucune subvention annuelle à l'Association des Secrétaires généraux de Parlement n'a été comptabilisée en raison des restrictions imposées sur les sessions de l'Association.

Aucune dotation supplémentaire n'a été budgétée en 2020 au titre de la réserve destinée à financer les gros travaux de réfection du Siège de l'UIP, cette réserve qui atteint 404 324 CHF étant jugée suffisante. Les fenêtres du bâtiment ont été rénovées en 2018 et 2019, et le coût amorti de cette opération sera compensé par les réserves accumulées jusqu'en 2043, comme prévu.

Conformément à la décision prise par le Conseil directeur à Genève en 2007, un montant de 14 500 CHF a été provisionné et versé à une réserve créée pour compenser les émissions de CO₂ et atténuer les effets sur l'environnement des activités de l'UIP. La réserve totale accumulée de 37 295 CHF servira à financer des activités liées aux changements climatiques en 2021 et au-delà.

Le Fonds de solidarité parlementaire détenait 92 744 CHF en fin d'exercice. Une aide au financement des déplacements, demandée par les Îles Salomon et approuvée en 2019, a été reportée en raison de la pandémie et sera utilisée dès que les circonstances le permettront.

4. Analyse des dépenses en fonction du genre

Dans les états financiers présentés conformément aux normes IPSAS, les dépenses relatives à l'objectif de promotion de l'égalité des sexes sont indiquées dans l'état V (État des comparaisons entre montants budgétaires et montants effectifs). En 2020, les dépenses spécialement consacrées à la promotion de l'égalité des sexes ont représenté un total de 1 095 141 CHF, soit 8 % des dépenses totales de l'UIP.

Les femmes continuent à être plus nombreuses que les hommes au Secrétariat de l'UIP, tant parmi les cadres que dans les services généraux :

Représentation au Secrétariat	2020		2019	
	Nombre	% du total	Nombre	% du total
Femmes dans le personnel UIP – Services généraux	14	82 %	14	82 %
Femmes dans le personnel UIP – Cadres	14	54 %	13	52 %
Femmes dans le personnel UIP – Total	28	65 %	27	64 %
Femmes recrutées en cours d'exercice	3	100 %	1	50 %
Femmes promues en cours d'exercice	3	75 %	-	-

5. Dépenses d'investissement

En 2020, 81 461 CHF ont été dépensés pour l'achat de mobilier, de véhicules, et de matériel et pour l'entretien des locaux, y compris le remplacement régulier de matériels informatiques et de communication obsolètes.

Une somme de 39 325 CHF a été consacrée à la poursuite du développement du site web de l'UIP et de sa plateforme de données ouvertes, dans le but de rendre le site plus interactif et d'en faciliter l'emploi par les Membres.

Globalement, en fin d'exercice les dépenses d'investissement atteignaient 81 % du montant budgété.

6. Caisse de prévoyance en faveur du personnel

La Caisse de prévoyance fermée honore les engagements de retraite au bénéfice d'anciens employés de l'UIP déjà à la retraite. Conformément aux normes IPSAS, les comptes de la Caisse de prévoyance fermée sont intégrés dans les états financiers de l'UIP depuis 2012.

Une étude actuarielle a été menée pour évaluer les charges à payer par l'UIP au titre des retraites au 31 décembre 2020. On trouvera dans la note 11 des états financiers les résultats de cette étude, ainsi que des informations détaillées sur toutes les sommes exigibles au bénéfice des employés de l'UIP.

7. Recommandations

Conformément à l'article 13.3 du Règlement financier, il est recommandé au Conseil directeur d'approuver la gestion financière de l'UIP et les résultats financiers pour 2020.

8. Responsabilité de la direction en matière de rapports financiers

La Direction de l'UIP répond de la fiabilité, de l'intégrité, et de l'objectivité des états financiers et du rapport financier annuel présentés ici. Les états financiers ont été établis conformément aux normes IPSAS. Les montants qu'ils indiquent sont, au besoin, fondés sur des estimations et des jugements de la Direction. Pour l'aider à s'acquitter de ses responsabilités, un système de contrôles comptables internes a été mis en place pour garantir raisonnablement que les états financiers sont exacts et fiables et que les actifs sont préservés.

Il appartient au Conseil directeur d'approuver les états financiers annuels. Le Conseil directeur a délégué certaines responsabilités aux Vérificateurs internes, notamment celle d'examiner les états financiers annuels et de rencontrer la Direction et le Vérificateur extérieur, s'il y a lieu, pour traiter des questions relatives à la présentation des rapports financiers.

Ces états financiers ont été vérifiés par le Vérificateur extérieur nommé par le Comité exécutif.



Martin Chungong
Secrétaire général



Andrée Lorber-Willis
Directrice
Division des Services administratifs

9. Rapport du vérificateur extérieur des comptes

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTÉRIEUR SUR LES ÉTATS FINANCIERS : OPINION D'AUDIT

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Union interparlementaire (IUP) qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2020 (état I), l'état de la performance financière (état II), l'état des variations des capitaux propres (état III), l'état des flux de trésorerie (état IV) et l'état de la comparaison des montants budgétaires et réels (état V) pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'IUP au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers" du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'IUP conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Informations autres que les états financiers et le rapport du vérificateur sur ces états

Le Secrétaire général de l'IUP est responsable de la préparation et de la présentation fidèle, conformément aux IPSAS, des états financiers et des autres informations, lesquelles incluent le rapport financier pour l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Notre opinion relative aux états financiers ne s'étend pas aux autres informations, et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, il nous incombe de lire les autres informations et, ce faisant, d'apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou les connaissances que nous avons acquises au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

Le Secrétaire général est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IPSAS, ainsi que du contrôle interne que le Secrétaire général considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Secrétaire général qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'IUP à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Secrétaire général a l'intention de liquider l'IUP ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'IUP.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre,

- a) Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- b) Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir les procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'UIP ;
- c) Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Secrétaire général, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- d) Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Secrétaire général du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'UIP à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'UIP à cesser son exploitation ;
- e) Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne qui pourrait être relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

En outre, à notre avis, les opérations de l'UIP dont nous avons eu connaissance ou que nous avons examinées dans le cadre de notre audit se sont avérées, dans tous les aspects significatifs, conformes aux règles et règlements financiers de l'UIP et de l'autorité législative.

Conformément à l'article XIII du Règlement financier de l'UIP, nous avons également délivré un rapport détaillé sur notre audit de l'organisation.

(Signé) Girish Chandra Murmu
Contrôleur et vérificateur général de l'Inde

10. État de la situation financière

UNION INTERPARLEMENTAIRE

État I :

État de la situation financière

au 31 décembre 2020

En CHF (francs suisses)

	2020	2019
ACTIF		
Actifs courants		
Encaisse	14 874	14 483
Liquidités sur comptes courants	9 764 131	4 746 575
Liquidités détenues par le gestionnaire du fonds de placement	414 496	392 773
Dépôts à terme et comptes d'épargne	<u>534 886</u>	<u>4 738 919</u>
Sous-total des liquidités et équivalents (note 3)	10 728 388	9 892 751
Comptes des sommes à recevoir		
des Membres (note 4)	1 123 263	805 644
de donateurs (note 4)	2 089 986	3 923 433
en remboursements d'impôts	353	52 313
Autres	<u>32 137</u>	<u>17 704</u>
Sous-total des sommes à recevoir	3 245 739	4 799 094
Placements (note 5)	6 264 691	6 945 168
Autres actifs courants (note 6)	<u>286 301</u>	<u>85 749</u>
Sous-total des actifs courants	20 525 118	21 722 761
Actifs non courants		
Actifs immobilisés (note 7)		
Bâtiment et terrain	7 771 817	8 029 536
Mobilier	11 073	17 510
Équipement général	28 233	43 633
Matériel informatique	108 930	71 248
Véhicules	<u>-</u>	<u>4 575</u>
	7 920 053	8 166 503
Actifs incorporels (note 8)	192 958	252 332
Sommes à recevoir de donateurs (note 4)	176 600	-
Sous-total des actifs non courants	8 289 611	8 418 835
Total de l'actif	<u>28 814 729</u>	<u>30 141 596</u>

PASSIF

Comptes des sommes à payer et des charges à payer	281 097	343 077
Avances des Membres	189 744	268 467
Recettes comptabilisées d'avance (<u>note 9</u>)	3 436 333	5 492 408
Emprunts (<u>note 10</u>)	<u>189 600</u>	<u>189 600</u>
 Sous-total du passif courant	 4 096 774	 6 293 552
 Emprunts à long terme (<u>note 10</u>)	 4 862 464	 4 992 470
Recettes comptabilisées d'avance (<u>note 9</u>)	176 600	-
 Caisse de prévoyance fermée (<u>note 11</u>)	 11 335 624	 11 958 951
 Autres prestations au bénéfice des employés (<u>note 11</u>)	 <u>1 382 061</u>	 <u>1 431 981</u>
 Sous-total du passif non courant	 17 756 748	 18 383 401
Total du passif	21 853 522	24 676 953
 ACTIF NET		
Fonds réservés (<u>note 13</u>)	441 619	437 909
Gains/pertes actuariels comptabilisés dans l'actif net	-4 493 111	-4 262 739
Solde accumulé (Fonds de roulement après dotation)	<u>11 012 704</u>	<u>9 289 478</u>
Actif net	<u><u>6 961 212</u></u>	<u><u>5 464 647</u></u>

11. État des résultats financiers

UNION INTERPARLEMENTAIRE

État II :

État des résultats financiers

pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020

en CHF (francs suisses)

	2020	2019
Recettes (note 18)		
Contributions des Membres	10 936 476	10 526 650
Contributions volontaires	2 695 169	3 003 257
Rapport des placements	221 683	679 128
Divers	75 165	23 439
Total des recettes	13 928 494	14 232 474
Dépenses (note 18)		
Personnel permanent	8 045 118	8 123 114
Personnel temporaire	2 559 781	2 833 084
Changement de la dotation à la Caisse de prévoyance fermée	-853 699	-823 368
Voyages	250 762	1 237 460
Services contractuels	867 932	732 690
Dépenses de fonctionnement	416 189	643 993
Fournitures, matériel et équipement	112 028	103 985
Provision pour créances douteuses	211 283	71 747
Subventions et honoraires	59 250	92 773
Amortissement des actifs (notes 7 et 8)	426 610	406 572
Amortissement de l'emprunt (note 10)	59 594	61 072
Passation statutaire de contributions de Membres par profits et pertes	-	187 860
Pertes de change	46 710	30 167
Total des dépenses	12 201 558	13 701 149
Excédent/(déficit) de fonctionnement	1 726 937	531 325

12. État des variations de l'actif net

UNION INTERPARLEMENTAIRE

État III :

État des variations de l'actif

pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020

en CHF (francs suisses)

	Solde cumulé des fonds	Gains/pertes actuariels	Réserves	Total
Solde de clôture au 31 décembre 2016	8 607 640	-2 787 941	427 828	6 247 527
Comptabilisation des gains/pertes actuariels	-	-471 306	-	-471 306
Virement aux réserves	-30 600	-	30 600	-
Résultat net 2017	<u>791 511</u>	<u>-</u>	<u>24 177</u>	<u>767 334</u>
Solde de clôture retraité au 31 décembre 2017	9 368 551	-3 259 247	434 251	6 543 555
Virement aux réserves	-28 100	-	28 100	-
Comptabilisation des gains/pertes actuariels	-	-528 146	-	-528 146
Résultat net 2018	<u>-576 073</u>	<u>-</u>	<u>30 668</u>	<u>-606 741</u>
Solde de clôture au 31 décembre 2018	8 764 378	-3 787 393	431 683	5 408 668
Virement aux réserves	-25 100	-	25 100	-
Comptabilisation des gains/pertes actuariels	-	-475 346	-	-475 346
Résultat net 2019	<u>550 199</u>	<u>-</u>	<u>18 874</u>	<u>531 325</u>
Solde de clôture au 31 décembre 2019	9 289 477	-4 262 739	437 909	5 464 647
Virement aux réserves (note 13)	-14 500	-	14 500	-
Comptabilisation des gains/pertes actuariels	-	-230 372	-	-230 372
Résultat net 2020	<u>1 737 727</u>	<u>-</u>	<u>-10.790</u>	<u>1 726 937</u>
Solde de clôture au 31 décembre 2020	11 012 704	-4 493 111	441 619	6 961 212

13. État des flux de trésorerie

UNION INTERPARLEMENTAIRE

État IV :

État des flux de trésorerie

pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020

en CHF (francs suisses)

	2020	2019
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement		
Excédent (déficit) de fonctionnement	1 726 937	531 325
Moins revenus de placements inclus dans le résultat net	<u>-221 683</u>	-679 128
Résultat net hors revenus de placements	1 505 253	-147 803
Amortissement	426 610	406 572
Amortissement de l'emprunt	59 594	61 072
Augmentation/diminution des sommes à recevoir	1 553 355	-3 395 412
Augmentation/diminution des autres actifs courants	-200 552	94 352
Augmentation/diminution des sommes à payer et des recettes comptabilisées d'avance	-2 196 778	3 994 453
Augmentation/diminution des sommes exigibles au titre de la Caisse de prévoyance comptabilisées dans l'état II	-853 699	-823 368
Augmentation/diminution des autres sommes exigibles au bénéfice du personnel	<u>-49 920</u>	<u>-85 038</u>
Flux de trésorerie nets provenant des activités de fonctionnement	243 863	104 828
Flux de trésorerie provenant des placements		
Augmentation/diminution des placements	680 477	297 932
Revenus de placements inclus dans le résultat net	221 683	679 128
Augmentation/diminution des actifs incorporels	-39 325	-84 900
Augmentation/diminution des biens immobiliers, installations et matériels	<u>-81 461</u>	<u>-83 256</u>
Flux de trésorerie nets provenant des placements	781 374	808 904
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Remboursement du prêt de la Confédération helvétique	<u>-189 600</u>	<u>-189 600</u>
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-189 600	-189 600
Augmentation/diminution nette des liquidités et équivalents	835 637	724 132
Liquidités et équivalents en début d'exercice	9 892 755	9 168 623
Liquidités et équivalents en fin d'exercice	10 728 392	9 892 755

* La différence de 4 CHF entre les liquidités et équivalents en fin d'exercice dans l'état IV et l'état I est due à une différence d'arrondi.

14. État des comparaisons entre montants budgétaires et montants effectifs

UNION INTERPARLEMENTAIRE

État V :

État des comparaisons entre montants budgétaires et montants effectifs

pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020
en CHF (francs suisses)

	Budget initial	Budget final	Montants effectifs sur une base comparable	Différence
Recettes				
Contributions des Membres	10 959 200	10 959 200	10 936 476	-22 724
Fonds de roulement	452 000	452 000	-	-452 000
Contribution du personnel	1 205 800	1 205 800	977 015	-228 785
Contributions volontaires	5 065 000	5 065 000	2 695 169	-2 369 831
Intérêts	100 000	100 000	20 655	-85 243
Divers	<u>16 000</u>	<u>16 000</u>	<u>64 816</u>	<u>48 816</u>
Total des recettes	17 798 000	17 798 000	14 694 131	-3 103 869
Dépenses				
Rendre les parlements plus forts et plus démocratiques	2 333 100	2 333 100	2 189 889	-143 211
Faire progresser l'égalité des sexes et le respect des droits des femmes	1 344 000	1 344 000	1 095 141	-248 859
Protéger et promouvoir les droits de l'homme	1 602 400	1 602 400	1 264 759	-337 641
Contribuer à la consolidation de la paix, à la prévention des conflits et à la sécurité	1 445 100	1 445 100	525 566	-919 534
Promouvoir le dialogue et la coopération interparlementaires	3 849 700	3 849 700	2 222 257	-1 627 443
Promouvoir l'autonomisation des jeunes	351 600	351 600	210 043	-141 557
Mobiliser les parlements en faveur du programme mondial de développement	1 315 300	1 315 300	542 904	-772 396
Comblers le déficit démocratique dans les relations internationales	955 300	955 300	799 223	-156 077
Gouvernance et contrôle internes efficaces	1 028 100	1 028 100	782 456	-245 644
Visibilité, plaidoyer et communication	1 052 000	1 052 000	999 907	-52 093
Intégration des questions de genre et approche fondée sur les droits	10 000	10 000	5 683	-4 317
Secrétariat efficace et doté des ressources adéquates	2 779 000	2 779 000	2 517 452	-261 548
Divers	107 600	107 600	211 283	103 683
Suppressions	<u>-375 200</u>	<u>-375 200</u>	<u>-195 449</u>	<u>179 751</u>
Total des dépenses	17 798 000	17 798 000	13 171 114	-4 626 886
Excédent de fonctionnement	-	-	1 523 017	1 523 017

NOTE 1 NATURE DE L'ORGANISATION

1. L'Union interparlementaire (UIP), qui est l'organisation internationale des parlements d'États souverains, a un caractère interétatique qui lui est propre. Elle est le foyer de la concertation interparlementaire dans le monde. Depuis 1889, elle œuvre en faveur de la paix et de la coopération entre les peuples et de l'affermissement des institutions représentatives. Elle partage les objectifs de l'Organisation des Nations Unies, où elle a le statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale, et travaille en étroite coopération avec elle. Elle coopère également avec les organisations interparlementaires régionales et avec les organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales qui s'inspirent des mêmes idéaux.
2. L'UIP est une organisation politique parlementaire internationale et une personne morale au regard du droit international. Représentative par nature et dans son organisation, elle est régie par le droit, en l'occurrence ses Statuts et Règlements. Les États et les organisations internationales qui traitent avec elle reconnaissent qu'elle a pouvoir et qualité pour agir sur le plan international, dans les limites de son mandat, en tant qu'organisation internationale des parlements.
3. Son Conseil directeur est son principal organe décisionnaire. Établi par les Statuts de l'UIP, il se compose de trois délégués de chacun des Membres de l'UIP et tient normalement deux sessions par an. Le Conseil directeur élit le Président ou la Présidente de l'Union interparlementaire, nomme le Secrétaire général, détermine et oriente les activités de l'UIP et en contrôle l'accomplissement. Il adopte le programme d'activités et le budget de l'UIP, arrête le barème des contributions, autorise l'acceptation de dons et de legs, et approuve les comptes. Un Comité exécutif, composé du Président ou de la Présidente de l'Union interparlementaire et de 15 membres élus par le Conseil directeur, propose à ce dernier le programme et le budget annuels de l'UIP, contrôle la gestion du Secrétariat, fixe notamment les barèmes des traitements et des indemnités des fonctionnaires du Secrétariat et désigne le Vérificateur extérieur des comptes.
4. L'UIP est financée par les contributions statutaires de ses Membres et par les contributions volontaires qu'eux-mêmes et d'autres bailleurs de fonds lui versent. Ses activités s'inscrivent dans le cadre d'un programme et d'un budget annuels, les crédits budgétaires correspondant aux autorisations de dépenses approuvées par le Conseil directeur pour chaque exercice financier. L'approbation de ces crédits habilite le Secrétaire général à engager et à autoriser des dépenses et à faire des paiements pour l'usage auquel ils sont destinés, dans les limites prévues.
5. Depuis le 1^{er} janvier 2005, l'UIP est affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU). Elle a une caisse de prévoyance fermée – la Caisse de prévoyance en faveur du personnel de l'UIP – qui est régie par un règlement propre, selon lequel la gestion des avoirs de la Caisse est séparée de la gestion des avoirs de l'UIP. La Caisse de prévoyance est administrée par un Comité de gestion qui est présidé par un représentant du Comité exécutif de l'UIP et comprend, outre le Secrétaire général, un expert de la gestion financière nommé par le Comité exécutif, un représentant du personnel de l'UIP et un représentant des retraités qui sont les bénéficiaires actuels de la Caisse. Le règlement de la Caisse de prévoyance stipule que l'UIP est intégralement responsable des rentes à verser aux retraités actuels et à leurs survivants.
6. Le Règlement financier de l'Union interparlementaire est l'instrument général qui régit la gestion financière de l'UIP.

NOTE 2 PRATIQUE COMPTABLE ET BASE DE PRÉSENTATION

Les états financiers ont été intégralement établis selon une comptabilité d'exercice pour une organisation dont on peut supposer qu'elle continuera à fonctionner dans un avenir prévisible, et la politique comptable a été systématiquement appliquée pendant tout l'exercice. Les états financiers sont conformes aux exigences des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). L'UIP a adopté les dispositions de la norme IPSAS 40, qui sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2019. La norme IPSAS 41, relative aux changements des méthodes comptables concernant les instruments financiers, les modifications de la norme IPSAS 36 sur les intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises, les modifications de la norme IPSAS 19 sur les services collectifs et individuels et la norme IPSAS 42 relative aux avantages sociaux seront adoptées à leur date d'entrée en vigueur, laquelle a été reportée au 1^{er} janvier 2023 par le Conseil des normes IPSAS dans son prononcé final de novembre 2020 (*COVID-19 : Deferral of Effective Dates*).

Sont inclus dans les états financiers les comptes de l'UIP et ceux de la Caisse de prévoyance fermée. Toutes les transactions et tous les soldes intragroupes ont été éliminés lors de la consolidation.

Avances de Membres

Les avances de Membres s'entendent des contributions payées à l'avance pour les exercices futurs et versées au cours de la période considérée.

Emprunt

Est entendu par emprunt un prêt sans intérêt de la Confédération helvétique qui est évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Liquidités, placements et autres actifs financiers

Les liquidités et équivalents s'entendent de l'encaisse, des dépôts bancaires accessibles sur demande, des dépôts d'épargne à durée illimitée et des dépôts à terme détenus jusqu'à 90 jours. Les placements incluent des parts de fonds communs de placement comptabilisées à leur valeur marchande. Les placements portent tous sur des titres cotés en bourse dont la valeur risque peu de changer et ils sont facilement convertibles en espèces.

Caisse de prévoyance fermée

Avant d'être affiliée à la CCPNU, l'UIP avait sa propre caisse de prévoyance, créée en 1965. Fermée à de nouveaux membres le 1^{er} janvier 2005, cette caisse de prévoyance reste en activité pour ceux qui étaient retraités (y compris leurs survivants) au moment de la clôture et elle est administrée par un Comité de gestion qui lui est propre. Le ou la représentant(e) de l'UIP au Comité de gestion fait rapport au Comité exécutif chaque année sur les activités et l'état de la Caisse de prévoyance. Conformément aux normes IPSAS, l'actif et le passif, les recettes et les dépenses de la Caisse de prévoyance ont été incorporés dans les états financiers de l'UIP. Les sommes exigibles de la Caisse de prévoyance fermée qui ne sont pas capitalisées sont considérées comme étant à la charge de l'UIP. De plus, les employés actifs au bénéfice de contrats permanents signés avant le 1^{er} mai 1996 ont la possibilité de prendre leur retraite à 60 ans plutôt qu'à 62 ans, qui est l'âge de la retraite selon le règlement de la CCPNU. Les fonctionnaires remplissant ces conditions qui choisissent cette option contribuent à un régime de transition auquel l'UIP cotise aussi. L'UIP est *in fine* responsable de tout déficit résultant du versement de ces rentes.

Prestations au bénéfice des employés

Des réserves sont créées pour assurer les prestations dues lors de la cessation d'emploi (prime de réinstallation et frais de voyage) déterminées par un actuaire indépendant selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées, ainsi que la conversion en numéraire des congés accumulés, calculés par l'UIP à leur valeur nominale. De plus, des provisions sont constituées pour le paiement du congé dans les foyers comptabilisés d'avance, des heures supplémentaires effectuées, mais non payées à la date de clôture et des allocations pour frais d'études payables à la date de clôture qui ne sont pas comprises dans les dépenses ordinaires.

Les employés actifs contribuent à la CCPNU dont l'UIP est l'une des organisations membres. La CCPNU a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour verser aux employés les prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et d'autres prestations connexes. Financée par une multiplicité d'employeurs, la Caisse commune des pensions est une caisse de retraite à prestations déterminées. Comme le précise l'Article 3b) de son Règlement, peuvent s'affilier à la Caisse les institutions spécialisées, ainsi que toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

Les organisations affiliées sont exposées aux risques actuariels liés aux employés et anciens employés des autres organisations affiliées, ce qui fait qu'il n'existe pas de base cohérente et fiable permettant d'assigner l'obligation, les éléments de l'actif et les coûts du régime aux organisations qui en font individuellement partie. L'UIP, tout comme les autres organisations affiliées, n'est pas en mesure de calculer la part qui lui revient dans la situation financière et les résultats de la Caisse de manière assez fiable pour la comptabiliser et, en conséquence, a traité cette caisse comme s'il s'agissait d'un régime à cotisations déterminées, conformément à la norme IPSAS 39. Les contributions de l'UIP à la Caisse commune pendant l'exercice sont incluses dans les dépenses figurant dans l'état des résultats financiers.

Comptabilisation des dépenses

Les dépenses sont comptabilisées au moment de la réception des marchandises et de la prestation des services.

Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés au moment où l'UIP devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument considéré et sont décomptabilisés lorsque le droit de recevoir des flux de trésorerie d'une autre entité dans le cadre d'un actif financier ou lorsque l'obligation de remettre de la trésorerie à une autre entité dans le cadre d'un passif financier a expiré.

Les placements sont des actifs financiers non dérivés destinés à des transactions et évalués à leur juste valeur selon l'excédent et le déficit par rapport aux prix cotés sur un marché actif à la date du bilan. Les liquidités et équivalents constituent des actifs financiers détenus pour des périodes de courte durée et sont évalués à leur valeur nominale à la date du bilan. Les dépôts en espèces détenus pour des périodes de plus de 12 mois sont évalués à leur juste valeur au moyen de l'excédent et du déficit.

Les sommes à recevoir sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. Elles comprennent les contributions des Membres et d'autres montants à recevoir en liquidités. Les sommes à recevoir à court terme sont évaluées au coût amorti. Les sommes à recevoir à long terme, qui sont des arriérés de contributions des pays Membres, sont évaluées au coût amorti, déduction faite des provisions pour créances douteuses. Les contributions volontaires à recevoir dans d'autres monnaies que le franc suisse sont réévaluées en fonction du cours du franc suisse à la date de clôture.

Les comptes des sommes à payer et les emprunts sont des passifs financiers non dérivés à paiements fixes qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui sont payables en liquidités. Les comptes des sommes à payer, en raison de leur courte échéance, sont évalués à leur valeur nominale qui équivaut au coût amorti. Les emprunts sont évalués à leur coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Transactions en monnaies étrangères

La monnaie de compte de l'UIP est le franc suisse (CHF) et les présents états financiers sont présentés dans cette monnaie. Toutes les transactions faites dans d'autres monnaies sont converties en francs suisses au taux de change officiel de l'ONU à la date de la transaction. Les gains et pertes, réalisés ou non, résultant du règlement de ces transactions et de la conversion des éléments de l'actif et du passif libellés à la date du bilan dans des monnaies autres que le franc suisse sont comptabilisés dans l'état des résultats financiers.

Actifs immobilisés

L'équipement est évalué à son coût historique, dont sont déduits l'amortissement et la dépréciation. L'équipement ou les types de matériel et autres actifs immobilisés d'une valeur de plus de 2 000 CHF sont comptabilisés comme actifs. Le bâtiment du Siège de l'UIP est estimé à sa juste valeur, déterminée par une expertise indépendante effectuée conformément aux prescriptions de l'IVSC (*International Valuation Standard Committee*) au 31 décembre 2012. Aucune autre démarche d'estimation ne sera entreprise. L'UIP réexamine la valeur de son bien immobilier et de son matériel à la fin de chaque exercice pour déterminer si les valeurs de report sont recouvrables et calculer l'étendue des pertes, toute dépréciation étant comptabilisée comme dépense.

La juste valeur des bâtiments et le coût historique de chaque article d'équipement dans sa catégorie sont amortis suivant la méthode linéaire afin de passer par profits et pertes l'intégralité des coûts des actifs immobilisés pendant leur durée de vie utile estimée, qui est établie comme suit :

Catégorie	Durée de vie
Bâtiments – structure d'origine	100 ans
Bâtiments – structure nouvelle	75 ans
Bâtiments – installations et équipements techniques	30 ans
Bâtiments – ouvrages intérieurs	40 ans
Bâtiments – fenêtres	25 ans
Mobilier	10 ans
Véhicules	5 ans
Équipement général	4 ans
Matériel et logiciels informatiques	4 ans

La différence entre le coût et la juste valeur du bâtiment du Siège a été initialement comptabilisée comme écart de réévaluation dans l'actif net. L'amortissement cumulé est déduit de la valeur comptable brute de l'immeuble et la valeur nette est recalculée en fonction du montant de la réévaluation.

Le terrain sur lequel se dresse le bâtiment du Siège a été mis à la disposition de l'UIP par le Canton de Genève qui lui a accordé, par l'intermédiaire de la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI), des droits de superficie, dont celui de construire des bâtiments, pendant une période de 50 ans renouvelable. Ces droits de superficie ont été acquis par l'UIP sans frais et aucune valeur n'a été comptabilisée dans l'état de la situation financière parce que l'UIP n'a qu'un pouvoir limité de disposer de ces droits qui reviendront à la République et au Canton de Genève à moins d'un renouvellement du bail.

Les cadeaux officiels sont considérés comme des éléments du patrimoine et aucune valeur ne leur a été attribuée dans l'état de la situation financière.

Actifs incorporels

Les coûts liés à la conception des logiciels et au site web de l'UIP sont capitalisés à leur montant historique et amortis sur quatre ans s'ils dépassent 2 000 CHF.

Stocks

Les stocks de publications destinées à être distribuées à l'avenir sont comptabilisés à une valeur nette réalisable de zéro dans chaque bilan.

Placements

Les placements en obligations à long terme détenus jusqu'à leur échéance sont comptabilisés à leur juste valeur à la date du bilan. Les placements dans des fonds monétaires négociables sont comptabilisés à leur juste valeur à la date du bilan.

Actif net

Sont compris dans l'actif net l'excédent et le déficit non réservés accumulés ; l'actif net comprend le Fonds de roulement de l'UIP, dans lequel est incluse la plus-value du bâtiment du Siège, soit la différence entre son coût historique et sa valeur actuelle, ainsi que les réserves constituées par le Conseil directeur de l'UIP pour l'entretien du Siège et la compensation des émissions de carbone.

Sommes à payer et charges

Les sommes à payer comprennent les factures des fournisseurs non encore réglées, y compris la réévaluation des factures payables en devises autres que le franc suisse. Les sommes à payer sont évaluées à leur juste valeur au moyen de l'excédent et du déficit. Les charges sont les coûts à payer pour des biens et services reçus par l'UIP au cours de l'année et qui n'ont pas encore été facturés par les fournisseurs à la date du bilan.

Provisions

Des provisions sont comptabilisées quand l'UIP a une obligation légale ou tacite découlant d'un événement passé, pour laquelle il est probable qu'elle devra sortir des fonds afin de l'exécuter et dont elle peut prévoir de manière fiable le montant.

Sommes à recevoir

Les sommes à recevoir des Membres à titre de contributions sont comptabilisées lorsqu'elles arrivent à échéance. Une provision pour créances douteuses, égale à la contribution due par les Membres ayant des arriérés de plus de deux ans, est enregistrée à la fin de chaque exercice. Pour toutes les autres sommes à recevoir, est créée une provision pour créances irrécouvrables calculée en fonction des montants restant à encaisser à la date du bilan. Les impôts remboursables payés dans les pays où l'UIP a des bureaux sont comptabilisés comme sommes à recevoir à leur date d'échéance, conformément aux accords signés avec chaque État. Les contributions à recevoir de donateurs dans d'autres monnaies que le franc suisse sont réévaluées à la date de clôture.

Comptabilisation des recettes

Les contributions des Membres sont comptabilisées comme recettes au début de chaque année. Les contributions volontaires faisant l'objet d'accords exécutoires sont comptabilisées comme recettes au moment où l'accord devient contraignant, à moins que celui-ci n'énonce des conditions liées à des résultats spécifiques ou ne prévoie le remboursement des soldes inutilisés. Si l'accord comporte des conditions, la comptabilisation des recettes est reportée jusqu'à ce que ces conditions soient remplies et les obligations exécutées.

Les gains des placements sont comptabilisés comme recettes une fois qu'ils ont été perçus. Les autres recettes sont comptabilisées comme telles lorsque les services ont été rendus ou les produits expédiés.

Information sectorielle

Les informations sectorielles sont présentées en fonction des orientations stratégiques établies par le Conseil directeur pour l'UIP.

Impôts

Les deux États dans lesquels l'UIP a des bureaux, la Suisse et les États-Unis d'Amérique, lui ont expressément reconnu, comme organisation internationale, des privilèges et immunités. Elle jouit dans les deux pays du statut spécial des organisations internationales exemptées d'impôts. En Suisse, l'UIP est exemptée, en vertu de l'Accord de 1971, des impôts directs et indirects, fédéraux, cantonaux et communaux, et soumise aux mêmes droits que d'autres organisations internationales. Aux États-Unis, elle est exemptée des droits et impôts fédéraux directs en vertu de l'"International Organizations Immunities Act" et exonérée du paiement des taxes perçues par l'État de New York et des taxes locales sur les ventes et la consommation.

Utilisation des estimations

L'établissement des états financiers conformément aux normes IPSAS oblige la direction à faire des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants inscrits dans les états financiers et les notes explicatives. Ces estimations reposent sur sa connaissance de l'évolution en cours et des initiatives que l'UIP peut prendre à l'avenir. Les résultats effectifs peuvent s'en écarter. Les prévisions portent notamment sur les prestations à verser lors de la cessation d'emploi, les risques financiers liés aux sommes à recevoir, le degré de dépréciation des actifs immobilisés et la valorisation du bâtiment du Siège. Les variations des prévisions sont prises en compte dans l'état des résultats financiers de l'exercice pendant lequel la direction en a eu connaissance.

NOTE 3 LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS

Les dépôts sont détenus sur des comptes bancaires d'accès immédiat, des comptes rapportant des intérêts et des dépôts à court terme de 90 jours ou moins. Le taux d'intérêt moyen obtenu sur les comptes portant intérêt et les placements a été négatif en 2020 (négatif en 2019).

Sont compris dans les fonds réservés des fonds détenus pour le compte de donateurs et devant être utilisés pour exécuter des prestations prévues par des accords contraignants, les fonds alloués à des travaux de réparation et de rénovation du bâtiment du Siège de l'UIP, ainsi que les liquidités détenues au nom de la Caisse de prévoyance, qui doivent être séparées de celles de l'UIP conformément au règlement de la Caisse.

L'Organisation réduit au minimum les risques liés au crédit en détenant tous ses fonds dans des banques dont le crédit est bien noté par Fitch, Moody's ou Standard and Poor's :

Montant en CHF	31 décembre 2020	31 décembre 2019		
Encaisse	14 874	14 483		
Comptes courants auprès de banques - en francs suisses	8 267 965	3 143 459		
Comptes courants auprès de banques – en d'autres monnaies	605 095	781 576		
Total des liquidités et des comptes courants non réservés	8 873 059	3 925 035		
Comptes courants auprès de banques - en francs suisses	404 324	415 114		
Comptes courants auprès de banques – en d'autres monnaies	-	16 752		
Comptes courants auprès de banques (Caisse de prévoyance) - en francs suisses	486 748	389 675		
Total des comptes courants réservés	891 072	821 540		
Sous-total des comptes courants	9 764 131	4 746 575		
Liquidités détenues par le gestionnaire du fonds de placement	320 408	307 726		
Liquidités (Caisse de prévoyance) détenues par le gestionnaire du fonds de placement- en francs suisses	94 088	85 047		
Sous-total des liquidités détenues par les gestionnaires de fonds de placement	414 496	392 773		
Dépôt à terme en CHF (non réservés)	534 886	534 886		
Compte d'épargne en CHF (non réservés)	-	4 204 033		
Sous-total des dépôts à terme et des comptes d'épargne	534 886	4 738 919		
Total des liquidités et équivalents	10 728 388	9 892 751		
Liquidités et équivalents	AA	A	Non noté	Total
Montant	647 742	10 065 772	14 874	10 728 388
Pourcentage	6 %	94 %	0 %	100 %

L'UIP n'a pas de ligne de crédit confirmée mais est officiellement autorisée à avoir des découverts par les banques dans lesquelles elle a des fonds en dépôt. Celles-ci peuvent à tout moment lui en retirer l'autorisation. L'UIP n'a eu besoin de facilités de caisse ni en 2020 ni en 2019.

NOTE 4 SOMMES À RECEVOIR

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Sommes à recevoir des Membres	1 676 212	1 126 986
Moins provision pour créances douteuses	<u>-552 949</u>	<u>-321 342</u>
Sommes nettes à recevoir des Membres	1 123 263	805 644
Sommes à recevoir des donateurs	2 089 986	3 923 433
Remboursement d'impôts	-21 042	-13 395
Remboursement d'impôts – Caisse de prévoyance	21 395	65 708
Moins provision pour créances douteuses – impôt à la source	<u>-</u>	<u>-</u>
Caisse de prévoyance		
Sous-total	353	52 313
Intérêts cumulés	-	-
Autres sommes à recevoir	29 106	14 673
Moins provision pour créances douteuses – impôt à la source	-	-
Caisse de prévoyance		
Autres sommes à recevoir – Caisse de prévoyance	<u>3 031</u>	<u>3 031</u>
Sous-total	32 137	17 704
Sous-total sommes à recevoir courantes	3 245 739	4 799 094
Sommes à recevoir de donateurs non courantes	176 600	-
Total des sommes à recevoir	3 422 339	4 799 094

Au 31 décembre 2020, 61 Membres ou Membres associés devaient des arriérés de contributions (44 au 31 décembre 2019). Quatorze Membres ou Membres associés étaient passibles de suspension de l'ensemble de leurs droits en vertu des dispositions de l'Article 5.3 des Statuts de l'UIP (cinq au 31 décembre 2019) et neuf Membres risquaient de perdre leur droit de vote en application de l'Article 5.2 (douze au 31 décembre 2019).

Membre ou Membre associé (montant en CHF)	2020	2019	2018	2017	2016	Dette spéciale	Total
Albanie	12 100	8 300	-	-	-	-	20 400
Bolivie (État plurinational de)	13 200	-	-	-	-	-	13 200
Burundi	11 000	-	-	-	-	-	11 000
Cambodge	11 500	-	-	-	-	-	11 500
Comores	11 000	10 400	10 400	10 200	-	27 233	69 233
Congo (République du)	12 100	11 500	11 500	8 908	-	-	44 008
Côte d'Ivoire	13 200	11 500	11 500	21	-	-	36 221
Cuba	21 900	19 800	55	-	-	-	41 755
Djibouti	11 000	10 400	8 701	-	-	-	30 101
Égypte	28 010	-	-	-	-	-	28 010
Éthiopie	900	-	-	-	-	-	900
Gabon	13 200	-	-	-	-	-	13 200
Gambie	11 000	10 400	8 500	-	-	-	29 900
Guatemala	15 413	-	-	-	-	-	15 413
Guinée	10 400	86	-	-	-	-	10 486
Guinée-Bissau	11 000	10 400	10 400	9 200	-	-	41 000
Guinée équatoriale	13 200	11 500	602	-	-	-	25 302
Haïti	11 000	7 823	-	-	-	-	18 823
Îles Marshall	897	-	-	-	-	-	897
Iran (République islamique d')	61 400	-	-	-	-	-	61 400
Iraq	28 500	1 179	-	-	-	-	29 679
Kirghizistan	2 063	-	-	-	-	-	2 063

Membre ou Membre associé (montant en CHF)	2020	2019	2018	2017	2016	Dette spéciale	Total
Lesotho	11 000	-	-	-	-	-	11 000
Liban	17 500	20	-	-	-	-	17 520
Libye	15 300	28 200	28 200	14 220	-	-	85 920
Malawi	10 115	-	-	-	-	-	10 115
Mali	11 000	10 400	10 400	9 600	-	-	41 400
Mauritanie	-	-	-	-	-	20 324	20 324
Micronésie (États fédérés de)	532	-	-	-	-	-	532
Myanmar	451	-	-	-	-	-	451
Niger	10 774	-	-	-	-	-	10 774
Ouzbékistan	6 650	-	-	-	-	-	6 650
Pakistan	10 492	-	-	-	-	-	10 492
Panama	354	-	-	-	-	-	354
Paraguay	13 200	19	-	-	-	-	13 219
République centrafricaine	11 000	10 400	10 400	6 200	-	-	38 000
République démocratique du Congo	12 100	-	-	-	-	-	12 100
République démocratique populaire de Corée	11 857	-	-	-	-	-	11 857
République dominicaine	18 600	17 700	17 700	17 400	8 000	-	79 400
République-Unie de Tanzanie	12 100	-	-	-	-	-	12 100
Sainte-Lucie	11 000	10 400	10 400	-	-	-	31 800
Saint-Vincent-et-les Grenadines	11 000	10 400	-	-	-	-	21 400
Sao Tomé-et-Principe	11 000	10 400	-	-	-	-	21 400
Sierra Leone	816	-	-	-	-	-	816
Somalie	10 953	-	-	-	-	-	10 953
Soudan	12 100	11 500	11 500	132	-	-	35 232
Soudan du Sud	12 100	10 400	10 400	1 356	-	-	34 256
Suriname	11 328	-	-	-	-	-	11 328
Tadjikistan	11 000	7 106	-	-	-	-	18 106
Tchad	11 000	11 500	-	-	-	-	22 500
Togo	11 000	-	-	-	-	-	11 000
Tuvalu	11 000	10 400	657	-	-	-	22 057
Vanuatu	11 000	10 214	-	-	-	-	21 214
Venezuela (République bolivarienne du)	99 700	81 300	81 300	79 700	84 200	-	426 200
Zimbabwe	12 100	11 500	8 729	-	-	-	32 329
Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (JEMOA)	1 100	1 000	1 000	211	-	-	3 311
Parlement de l'Amérique latine et des Caraïbes	2 200	6	-	-	-	-	2 206
Parlement andin	2 200	2 100	1 800	-	-	-	6 100
Parlement centraméricain	986	-	-	-	-	-	986
Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)	1 100	1 000	1 000	900	-	-	4 000
Parlement de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC)	1 100	963	-	-	-	-	2 063
Soldes mineurs	257	-	-	-	-	-	257
Total	753 047	370 216	255 144	158 049	92 200	47 557	1 676 212
<i>Chiffres comparatifs 2019</i>		0	183 439	110 670	0	27 233	
Moins créances douteuses			-255 144	-158 049	-92 200	-47 557	-552 950
Sommes nettes à recevoir des Membres	753 047	370 216	255 144	0	0	0	1 123 262

Au titre de l'article 10, alinéa 2 du Règlement financier, le Secrétaire général peut, après une enquête approfondie, passer des pertes d'actifs par profits et pertes, à condition qu'un état de toutes les sommes ainsi passées par profits et pertes soit soumis aux vérificateurs des comptes en même temps que les comptes annuels. En 2019, le Secrétaire général a passé en profits et pertes, à hauteur de 187 860 CHF, les arriérés des Parlements du Honduras, de la Mauritanie et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, dont les droits ont été suspendus par le Conseil directeur la même année. Le compte de ces montants dus sera conservé hors livres.

Passation de contributions par profits et pertes après la suspension des droits de Membres par le Conseil directeur en 2019 (montants en CHF)

Membre	Total
Honduras	90 000
Mauritanie	41 060
Papouasie-Nouvelle-Guinée	<u>56 800</u>
Total	187 860

En 2020, la Mauritanie a versé à l'UIP le montant minimum prévu à l'article 5, alinéa 10, du Règlement financier de l'UIP. Une partie de la créance de la Mauritanie a été réintégrée et la provision pour créances douteuses a été ajustée en conséquence.

Provision pour créances douteuses (contributions)

L'UIP a constitué une provision pour créances douteuses. Cette provision est l'estimation la plus exacte des sommes, y compris les contributions des Membres, qui ont été comptabilisées comme des recettes et constituées comme des sommes à recevoir, mais qui ne seront peut-être jamais reçues.

Après une augmentation nette de 231 607 CHF (augmentation de 71 747 CHF en 2019), la provision pour créances douteuses s'établissait à 552 950 CHF, soit 33,0 % des arriérés des Membres (28,5 % en 2019).

Montant en CHF	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Solde d'ouverture	321 343	249 596
Changement de la dotation	231 607	160 207
Pertes et profits statutaires	-	-88 460
Solde de clôture	552 950	321 343

Sommes à recevoir de donateurs

L'UIP reçoit des fonds de plusieurs donateurs pour l'exécution de diverses activités.

Sommes à recevoir de donateurs	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Guinée équatoriale	9 657	9 681
Chine (voir note ci-dessous)	176 600	585 000
Programme des Nations Unies pour le développement	43 389	8 128
ONU Femmes	-	22 935
UNODA	-	58 126
IDEA InterPares	178 767	
ASDI	1 619 391	3 129 681
PMNCH	33 750	33 750
Union européenne - Djibouti	<u>28 432</u>	<u>76 132</u>
Sous-total courant	2 089 986	3 923 433
Chine (voir note ci-dessous)	176 600	-
Total	2 266 586	3 923 433

Note – Sur les sommes à recevoir de donateurs, 176 600 CHF seront reçus en 2022 et sont donc comptabilisés comme actif non courant.

Remboursements d'impôts

Conformément à son accord de siège avec la Confédération helvétique, l'UIP a droit au remboursement de la TVA et des impôts retenus à la source qu'elle a payés ou qui ont été prélevés sur les placements de la Caisse de prévoyance. La somme indiquée est la somme à recevoir pour les impôts payés en 2020 et non encore remboursés à la date du bilan.

NOTE 5 PLACEMENTS

Conformément au règlement financier et aux règles en matière de placements approuvées par le Comité exécutif, les fonds qui ne servent pas à couvrir des besoins immédiats sont investis dans des fonds communs de placement et des obligations. En 2020, les placements ont enregistré un gain net de 221 683 CHF (gain de 679 128 CHF en 2019).

Montant en CHF	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Actif courant		
Fonds communs de placement	2 789 856	2 758 752
Sous-total des placements de l'UIP	2 789 856	2 758 752
Fonds communs - Flexible Fund CHF	3 474 835	4 186 416
Sous-total des placements de la Caisse de prévoyance	3 474 835	4 186 416
Total des placements	6 264 691	6 945 168

Les placements dans des fonds communs de placement sont négociables, mais généralement détenus aux fins de faire fructifier un capital. Les unités détenues par l'UIP et par la Caisse de prévoyance sont comptabilisées à leur juste valeur à la date du bilan.

NOTE 6 AUTRES ACTIFS COURANTS

L'UIP a déjà réglé certaines dépenses qui se rapportent à 2021 telles que des assurances, des frais d'abonnement et les dépôts pour l'affranchissement mécanique. Ces débours ont été classés comme actifs courants et incluent la caution déposée lors de la location des bureaux de New York. Les autres actifs comprennent également des prestations et des avances sur des frais de voyage du personnel.

Montant en CHF	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Avances pour des projets et des voyages	73 400	42 717
Dépenses réglées d'avance	204 099	33 313
Caution	8 802	9 719
Total des autres actifs courants	286 301	85 749

NOTE 7 BIEN IMMOBILIER, INSTALLATIONS ET MATÉRIEL

L'UIP a un Siège et une annexe à Genève (Suisse). La structure d'origine du bâtiment a été complètement rénovée en 2002 et une nouvelle aile construite pour étendre et agrandir le sous-sol. Le bâtiment est sis sur un terrain qui appartient au Canton de Genève, mais dont l'usage est laissé à l'UIP pour une période de 50 ans (2003-2052) qui peut être prolongée. Les conditions du bail ont été arrêtées définitivement en 2009 entre le Canton de Genève, la Confédération helvétique et l'UIP et le bail signé fin 2010 (voir la note 2 – Actifs immobilisés).

Au 31 décembre 2011, un consultant extérieur indépendant a procédé à l'estimation du bâtiment et en a déterminé la juste valeur à cette date conformément aux prescriptions de l'IVSC (International Valuation Standard Committee). L'amortissement a été calculé et inclus dans la juste valeur comptabilisée comme coût à la date de l'entrée en application des normes IPSAS. En 2018 et 2019, les fenêtres ayant été remplacées, la valeur du bâtiment a été ajustée et l'amortissement de cet investissement a commencé.

L'amortissement est calculé conformément à la méthode décrite dans la note 2. Il est tenu un inventaire détaillé de tous les matériels informatiques et logiciels, qui sont régulièrement remplacés et mis à jour, ce qui représente un investissement non négligeable.

Montant en CHF	Bâtiments et terrain		Mobilier		Matériel informatique et de communication		Équipement général		Véhicules		Total	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Coût historique au 1 ^{er} janvier	10 017 551	9 968 120	563 289	563 289	380 666	375 277	105 026	105 026	69 981	69 981	11 136 512	11 081 692
Acquisitions	0	49 431	0	0	81 461	33 825	0	0	0	0	81 461	83 256
Ventes	0	0	0	0	-28 502	-28 436	0	0	0	0	-28 502	-28 436
Coût historique au 31 décembre	10 017 551	10 017 551	563 289	563 289	433 624	380 666	105 026	105 026	69 981	69 981	11 189 470	11 136 512
Amortissement cumulé	-1 988 014	-1 730 930	-545 778	-538 991	-309 418	-296 008	-61 393	-45 993	-65 406	-59 306	-2 970 009	-2 671 228
Amortissement ajusté en fonction des ventes	0	0	0	0	28 502	28 436	0	0	0	0	28 502	28 436
Amortissement exercice en cours	-257 719	-257 084	-6 438	-6 788	-43 778	-41 846	-15 400	-15 400	-4 575	-6 100	-327 910	-327 218
Amortissement total cumulé	-2 245 734	-1 988 014	-552 216	-545 778	-324 694	-309 418	-76 793	-61 393	-69 981	-65 406	83 256	-2 671 228
Valeur nette de report au 1 ^{er} janvier	8 029 536	8 255 438	17 510	17 510	71 248	79 268	43 633	59 033	4 575	10 675	8 166 503	8 421 925
Valeur nette de report au 31 déc.	7 771 817	8 029 536	11 073	17 510	108 930	71 248	28 233	43 633	0	4 575	7 920 053	8 166 503

NOTE 8 ACTIFS INCORPORELS

En 2018, l'UIP a achevé un vaste remaniement de son site web public et de sa plateforme de données ouvertes. Le développement comprenait une refonte complète du site et des améliorations de la plateforme pour rendre les informations plus accessibles et pour mettre à disposition des données parlementaires plus approfondies. Le nouveau site a été ouvert à la consultation en 2018.

L'amortissement de cet investissement a commencé dès que le site est devenu pleinement opérationnel. Des travaux supplémentaires ont été effectués en 2019 et 2020 pour rendre le site plus interactif et en faciliter l'emploi par les Membres.

Montant en CHF	Développement du site web	
	2020	2019
Coût historique au 1 ^{er} janvier	366,942	282 042
Acquisitions	39,325	84 900
Ventes	-	-
Coût historique au 31 décembre	406,267	366 942
Amortissement cumulé	-114,609	-35 255
Amortissement exercice en cours	-98,699	-79 354
Valeur nette de report	-213,309	-114 609
Valeur nette de report au 1 ^{er} janvier	252,332	246 787
Valeur nette de report au 31 décembre	192 958	252 332

NOTE 9 RECETTES COMPTABILISÉES D'AVANCE

L'UIP reçoit des fonds de plusieurs donateurs pour l'exécution de diverses activités. Les versements au titre de contributions volontaires ont atteint en 2020 un total de 2 695 169 CHF (3 003 257 CHF en 2019). Au 31 décembre 2020, l'avance nette de contributions volontaires s'élevait à 3 612 933 CHF (5 403 219 CHF en 2019).

Projet (montant en CHF)	Bailleur de fonds	Solde non dépensé d'engagements antérieurs	Nouvel engagement/ engagement expiré en 2020	Fonds utilisés en 2020	Solde d'engagement	Recettes comptabilisées d'avance
Question de genre	Irish Aid	-162 801	-161 986	127 580	-197 207	197 207
Réconciliation	ACDI	-8 261	-	-	-8 261	8 261
Financement mondial	ASDI	-3 336 245	-28 430	1 400 296	-1 964 378	1 964 378
Financement du développement	Chine	-365 652	-	240 649	-125 003	125 003
Appui général aux programmes	Angola	-32 851	-	7 995	-24 857	24 857
Fonds de solidarité parlementaire	Membres de l'UIP	-92 744	-	-	-92 744	92 744
Livre anniversaire	Koweït	-35 000	-	35 000	-	-
RD Congo	PNUD	-4 082	-	-	-4 082	4 082
Myanmar	PNUD	8 128	-8 128	-	-	-
Myanmar	PNUD	-	-228 875	228 875	-	-
Turquie	ONU Femmes	22 935	-66 807	43 872	-	-
Inter Pares	IDEA	-	-268 552	81 836	-186 716	186 716
Guide CEDEF	Parlement suisse	-	-17 500	-	-17 500	17 500
Guide sur l'apatridie	HCR	-826	-	-	-826	826
MNCH	OMS	-143 048	-	62 462	-80 586	80 586
MNCH	PMNCH	-47 245	-	45 370	-1 874	1 874
Résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU	UNODA	58 126	-58 528	402	-	-
Migration	Micronésie	-52 441	-	-	-52 441	52 441
Paix	Micronésie	-	-54 600	-	-54 600	54 600
Gouvernance	Micronésie	-	-63 700	-	-63 700	63 700
PRAN Djibouti	Union européenne	-160 240	520	100 299	-59 420	59 420
Lutte contre le terrorisme (voir note ci-dessous)	Chine	-882 500	50 600	320 533	-511 367	511 367
Guinée équatoriale	Guinée équatoriale	-168 471	1 101	-	-167 370	167 370
Total	CHF	-5 403 220	-904 883	2 695 169	-3 612 933	3 612 933

Chiffres comparatifs 2019

-1 524 760

-6 881 717

3 003 257

- 5 403 219

5 492 408

Note – 176 600 CHF de recettes comptabilisées d'avance de ce bailleur seront dépensés en 2022 et sont donc comptabilisés comme passif non courant.

NOTE 10 EMPRUNT

L'UIP a emprunté 9 480 000 CHF à la Confédération helvétique pour la construction et la rénovation des locaux de son Siège à Genève (Suisse). Le prêt est évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui est basé sur celui de l'obligation de la Confédération helvétique en francs suisses (taux fixe sur 30 ans) en vigueur au 1^{er} janvier 2012, soit 1,15 %.

Le prêt étant sans intérêt, l'UIP ne doit actuellement rembourser que le principal. La valeur des intérêts à un taux de 1,15 % qu'elle n'a pas eu à payer en 2020 était de 59 594 CHF (61 072 CHF en 2019) et la valeur des intérêts dont elle est dispensée jusqu'au dernier remboursement de l'emprunt, dont l'échéance est en 2052, est de 1 015 136 CHF (1 074 730 CHF en 2019). La valeur des intérêts qu'elle est dispensée de payer est égale à la valeur future de l'escompte applicable à l'emprunt.

L'emprunt total et les montants à rembourser sont classés comme passif courant et passif non courant à la date du bilan comme suit :

Montant en CHF	2020	2019
Passif courant		
Prêt de la FIPOI - somme à payer	189 600	189 600
Passif non courant		
Prêt de la FIPOI - somme à payer - 1-5 ans	948 000	948 000
Prêt de la FIPOI - somme à payer - après 5 ans	<u>4 929 600</u>	<u>5 119 200</u>
Total du passif non courant	5 877 600	6 067 200
Moins escompte du passif non courant au taux d'intérêt effectif	<u>1 015 136</u>	<u>1 074 730</u>
Total du passif non courant au coût amorti	4 862 464	4 992 470
Total de l'emprunt	5 052 064	5 182 070

NOTE 11 SOMMES EXIGIBLES AU BÉNÉFICE DES EMPLOYÉS

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU)

a) L'UIP fait partie des organisations affiliées à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (la "Caisse"), qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer aux employés des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. Il s'agit d'un fonds de pension multi-employeurs à prestations définies. Comme l'énonce l'alinéa b de l'Article 3 du Règlement de la Caisse, peuvent s'affilier à la Caisse les institutions spécialisées ainsi que toute organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun des traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

La Caisse expose les organisations participantes à des risques actuariels liés aux employés présents et passés d'autres organisations affiliées, c'est pourquoi il n'existe pas de base cohérente et fiable pour l'allocation de l'obligation, des actifs et des passifs de la Caisse entre les différentes organisations. L'UIP et la Caisse, de même que les autres organisations affiliées, ne sont pas en mesure de déterminer avec suffisamment de certitude pour une utilisation comptable, la part proportionnelle de l'UIP dans l'obligation au titre des prestations définies, les actifs du régime et les coûts liés au régime. L'UIP a donc traité ce régime comme s'il s'agissait d'un régime à cotisations définies, conformément aux exigences de la norme IPSAS 39, Avantage du personnel. Les cotisations versées par l'UIP à la Caisse pendant l'exercice financier sont comptabilisées comme charges dans l'état des résultats financiers.

Le Règlement de la Caisse commune des pensions dispose que le Comité mixte fait procéder par l'actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Le Comité mixte a eu pour pratique de procéder à une évaluation actuarielle tous les deux ans selon la méthode dite "Open Group Aggregate". Le but premier de cette évaluation est de déterminer si les actifs courants et les actifs futurs estimés de la Caisse suffiront à remplir ses engagements.

Les obligations financières de l'UIP envers la Caisse consistent en une contribution obligatoire, calculée au taux établi par l'Assemblée générale des Nations Unies (actuellement 7,9 % pour les participants et 15,8 % pour les organisations membres), et une part de tout paiement qui serait jugé nécessaire pour combler un déficit actuariel conformément à l'Article 26 du Règlement de la Caisse commune des pensions. Cette participation n'est due que lorsque l'Assemblée générale invoque les dispositions de l'Article 26 après avoir constaté, à la suite d'une évaluation actuarielle, que les avoirs de la Caisse à la date de l'évaluation risquent d'être insuffisants pour lui permettre de faire face à ses obligations. Chaque organisation affiliée contribue à la couverture du déficit au prorata des cotisations qu'elle a versées pendant les trois années précédant l'évaluation actuarielle.

La dernière évaluation actuarielle de la Caisse a été effectuée au 31 décembre 2019 et la Caisse utilisera un report des données de participation du 31 décembre 2019 au 31 décembre 2020 pour l'établissement de ses états financiers de 2020.

L'évaluation actuarielle effectuée au 31 décembre 2019 a mis en évidence un taux de couverture des passifs actuariels par les actifs actuariels de 144,2 % (139,2 % dans l'évaluation de 2017), sous réserve de futurs ajustements de pensions. Ce taux était de 107,1 % (102,7 % dans l'évaluation de 2017) en tenant compte du système actuel d'ajustement des pensions.

Après avoir évalué si les avoirs de la Caisse étaient suffisants, l'actuaire-conseil a conclu qu'il n'était pas nécessaire, au 31 décembre 2019, de verser une participation pour couvrir un déficit au titre de l'Article 26 du Règlement de la Caisse, car la valeur actuarielle des avoirs dépassait la valeur actuarielle de tout le passif accumulé du régime. De plus, la valeur marchande des actifs dépasse aussi la valeur actuarielle de tout le passif accumulé à la date de l'évaluation. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'Assemblée générale n'a pas invoqué la disposition de l'Article 26.

Si l'Article 26 devait être invoqué en raison d'un déficit actuariel constaté durant le fonctionnement ou à cause de la cessation du régime de pension de la Caisse, chaque organisation affiliée serait tenue de payer une somme calculée au prorata des cotisations versées par elle à la Caisse pendant les trois années précédant la date de l'évaluation actuarielle. Le total des cotisations payées à la Caisse pendant les trois dernières années (2017, 2018 et 2019) se monte à 7 546,92 millions d'USD, dont 0,01 % ont été versés par l'UIP.

En 2020, les contributions versées à la Caisse se sont élevées à 1,04 million d'USD (1,05 million d'USD en 2019). Les contributions dues en 2021 devraient être de l'ordre de 1 million d'USD.

Il peut être mis fin à l'affiliation d'une organisation par décision de l'Assemblée générale des Nations Unies, prise sur recommandation en ce sens du Comité mixte de la Caisse. Une part proportionnelle des avoirs de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin est versée à ladite organisation qui utilise cette somme au bénéfice exclusif des membres de son personnel qui sont participants à la Caisse à cette date, selon des modalités arrêtées d'un commun accord entre l'organisation et la Caisse. Le montant est fixé par le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies après évaluation actuarielle des avoirs et des engagements de la Caisse à la date de fin d'affiliation ; ce montant ne saurait, toutefois, comprendre une fraction de l'excédent des avoirs sur les engagements.

Le Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies vérifie les comptes de la Caisse et rend compte de cette vérification chaque année au Comité mixte de la Caisse ainsi qu'à l'Assemblée générale des Nations Unies. La Caisse publie des rapports trimestriels sur ses placements, qui peuvent être consultés sur son site www.unjspf.org.

b) L'UIP est garante d'une Caisse de prévoyance résiduelle qui versera les retraites de ses anciens fonctionnaires et d'une partie du personnel actuel, en fonction de différents critères, tels que le nombre d'années de service et le traitement au moment du départ à la retraite. Cette ancienne Caisse de prévoyance a été fermée et n'est plus accessible à de nouveaux membres depuis 2005. Elle est directement régie par l'UIP et ne dispose pas de structure d'administration indépendante. Aux termes de l'Accord de Siège de l'UIP avec la Confédération helvétique, cette Caisse de prévoyance n'est soumise à aucune autorité réglementaire suisse, ni fédérale ni cantonale. La Caisse de prévoyance étant fermée et la moitié des engagements actuariels définis étant financée par des investissements, le risque que cette caisse ait à l'avenir un impact sur les flux de trésorerie de l'UIP est mince. Les sommes exigibles au titre des pensions ont été calculées par un actuaire indépendant qui a appliqué la méthode des unités de crédit projetées. Chaque année, l'UIP étudie et choisit les hypothèses à retenir dans l'évaluation. Pour celle de 2020, les hypothèses retenues sont les suivantes :

	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Hypothèses actuarielles		
Taux d'escompte	0,20 %	0,20 %
Hausse des salaires	1,00 %	1,00 %
Hausse des pensions	1,00 %	1,00 %

Le passif actuariel net, qui est la différence entre la valeur marchande ajustée des actifs de la Caisse de prévoyance et la valeur actuelle des engagements accumulés au titre des pensions, est le suivant :

Montant en CHF	2020	2019
Somme exigible au titre des pensions	11 335 624	11 958 951
Actifs de la Caisse de prévoyance	4 067 376	4 717 175
Passif net	7 268 248	7 241 776

Montant en CHF	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Changement des obligations au titre des prestations		
Obligations au titre des prestations au 1 ^{er} janvier	11 958 951	12 306 973
Coût des services rendus	10 094	9 766
Coût en intérêts	23 031	71 129
Contributions des employés	10 350	10 329
Pensions versées par la Caisse	-897 174	-914 592
Gains / pertes actuariels	230 372	475 346
Obligations au titre des prestations au 31 décembre	11 335 624	11 958 951

Montant en CHF	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Montants comptabilisés dans l'actif net		
Montant comptabilisé en début de période	-4 262 739	-3 787 393
Gains / pertes actuariels non comptabilisés - financiers	0	-108 731
Gains / pertes actuariels non comptabilisés - démographiques	-230 372	-366 615
Montant cumulé comptabilisé dans l'actif net	-4 493 111	-4 262 739
Données succinctes concernant les membres		
Nombre de retraités	10	10
Nombre de participants actifs	4	4
Total des salaires assurés	488 360	492 851
Âge moyen des participants actifs (années)	56.3	55.3
Nombre moyen des années de service restant à accomplir	3,7	4,7

Le passif net de l'UIP est calculé selon la méthode des obligations au titre des prestations déterminées, laquelle nécessite la comptabilisation immédiate des pertes et des gains actuariels dans une composante séparée de l'actif net en application de la norme IPSAS 39 entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

Analyse de sensibilité

- Taux d'escompte

Une hausse du taux d'escompte de 0,5 % (de 0,2 % à 0,7 %) réduirait les obligations au titre des prestations déterminées pour les pensions de 410 967 CHF et la dette des membres actifs de 11 225 CHF.

- Taux d'augmentation des pensions

Une hausse du taux d'augmentation des pensions de 0,5 % (de 1,0 % à 1,5 %) augmenterait les obligations au titre des prestations déterminées pour les pensions de 433 764 CHF.

- Taux d'augmentation des salaires

Une hausse du taux d'augmentation des salaires de 0,5 % (de 1,0 % à 1,5 %) augmenterait les obligations au titre des prestations déterminées pour les pensions de 11 492 CHF.

c) Les prestations dues aux employés à la cessation de leur emploi sont notamment la prime de réinstallation et les frais du voyage de retour et du transport des effets personnels dans le cas de certains fonctionnaires recrutés à l'étranger. Ces prestations sont considérées comme d'autres prestations payables à long terme et les sommes exigibles ont été calculées selon la méthode des unités de crédit projetées.

d) Parmi les autres prestations payables à court terme figurent les 30 jours de vacances par an auxquels les membres du personnel ont droit et qu'ils peuvent prendre ou accumuler jusqu'à un total de 60 jours, payables à la fin de l'engagement ou au départ à la retraite. La valeur nominale des congés non pris et accumulés à la date du bilan a été comptabilisée comme passif. Au 31 décembre, le total des sommes exigibles au titre des prestations payables au personnel était le suivant :

Montant en CHF	2020	2019
Prestations à la cessation d'emploi		
Primes de réinstallation	549 681	573 648
Indemnités pour frais de déménagement	154 653	162 846
Total intermédiaire	704 334	736 495
Autres prestations payables à court terme		
Conversion en numéraire de congés non utilisés	677 727	695 486
Total intermédiaire	677 727	695 486
TOTAL	1 382 061	1 431 981

NOTE 12 BAUX

Pour ses bureaux sis au 336 45^e Rue Est à New York (États-Unis), l'UIP a un bail de cinq ans qui expire en 2022. Le loyer pour l'année 2020 a coûté 122 866 CHF (138 378 CHF en 2019). L'UIP peut résilier le bail avec un préavis de six mois.

NOTE 13 RÉSERVES

a) L'Union interparlementaire a constitué une réserve pour financer, à une date ultérieure, de gros travaux de réfection au Siège de l'Organisation. En septembre 2001, le Conseil directeur a décidé de réserver un montant annuel de 55 000 CHF à ce titre, à compter de 2008 jusqu'en 2014. À partir de 2018, l'amortissement des fenêtres qui ont été remplacées en 2018 et 2019 est imputé aux réserves.

Montant en CHF	2020	2019
Solde d'ouverture	415 114	425 269
Dotations	-	-
Dépenses	10 790	10 155
Solde de clôture	404 324	415 114

b) L'UIP a institué une provision pour compenser ses émissions de carbone, en particulier celles qui sont produites par les déplacements. En 2020, une somme de 14 500 CHF (25 100 CHF en 2019) y a été versée pour compenser les émissions de CO₂ produites par les activités ordinaires. En 2020, aucune dépense n'a été engagée (8 719 CHF en 2019) pour des activités liées aux changements climatiques à l'aide de fonds prélevés sur la réserve.

Montant en CHF	2020	2019
Solde d'ouverture	22 795	6 414
Dotations	14 500	25 100
Dépenses	-	8 719
Solde de clôture	37 295	22 795
Total des réserves	441 619	437 909

NOTE 14 PASSIF ÉVENTUEL

Courant 2020, plusieurs membres du personnel ont reçu du Ministère français de l'économie, des finances et de l'industrie des avis d'imposition sur les traitements qu'ils avaient perçus de l'UIP. Celle-ci a l'obligation contractuelle de rembourser à ses employés tout impôt national prélevé sur les traitements qu'elle leur a versés. Elle estime que tous les impôts des années précédentes ont été réglés en 2020.

NOTE 15 RAPPROCHEMENT DE LA COMPARAISON ENTRE MONTANTS BUDGÉTAIRES ET MONTANTS EFFECTIFS ET DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS FINANCIERS

	Fonctionnement	Financement	Placement	Total
Recettes budgétaires	14 694 131	-	-	14 694 131
Moins contribution du personnel comptée dans les recettes	<u>-977 015</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-977 015</u>
Recettes hors contribution du personnel	13 717 116	-	-	13 717 116
Dépenses budgétaires	13 171 114	-	-	13 171 114
Moins contributions du personnel	<u>-977 015</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-977 015</u>
Dépenses hors contribution du personnel	12 194 099	-	-	12 194 099
Résultat budgétaire net	1 523 017	-	-	1 523 017
Différences de présentation				
Rééquilibrage du passif de la Caisse de prévoyance fermée	<u>203 920</u>	-	-	<u>203 920</u>
Sous-total des différences de présentation	203 920	-	-	203 920
Gain selon l'état des résultats financiers	1 726 937	-	-	1 726 937

Dans la comparaison budgétaire, les virements aux réserves sont comptabilisés comme dépenses parce qu'ils viennent en déduction des sommes reçues des Membres à titre de contributions statutaires. Dans l'état des résultats financiers, les virements aux réserves prélevés sur le solde accumulé du fonds de roulement sont signalés comme rééquilibrage de l'actif net et non pas compris dans les dépenses courantes.

Dans la présentation des recettes et des dépenses budgétaires, les frais de personnel indiqués sont bruts, tels que fixés par la Commission de la fonction publique internationale. Le montant de la contribution du personnel moins les sommes remboursées aux employés ayant payé dans leur pays un impôt sur le revenu est classé comme recette. Dans l'état des résultats financiers, les frais de personnel sont présentés nets de la contribution du personnel, mais incluent le total des sommes remboursées aux employés. La différence de présentation n'a aucune incidence sur la présentation du résultat net.

Montant en CHF	2020	2019
Contribution brute du personnel	1 046 096	1 082 324
Remboursements		
- France	69 081	22 396
- Canada	-	2 819
Total	69 081	25 215
Contribution nette du personnel	977 015	1 057 109

NOTE 16 TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les principaux organes de l'UIP sont l'Assemblée, le Conseil directeur et le Comité exécutif, qui sont composés de représentants de Parlements membres. Ces représentants ne reçoivent aucune rémunération de l'UIP.

L'UIP est gérée par un Secrétaire général, qui est nommé par le Conseil directeur, et par des cadres supérieurs (directeurs) nommés par le Secrétaire général et considérés comme les principaux dirigeants. Tous sont rémunérés par l'UIP. La rémunération globale de ces principaux dirigeants comprend les traitements, les allocations et indemnités, les voyages statutaires, les contributions au régime de retraite, les primes d'assurances maladie et accident, les allocations pour frais d'étude, les congés dans les foyers et d'autres prestations qui leur sont versées conformément au Règlement du personnel et qui sont applicables à tout le personnel. Les principaux dirigeants sont tous affiliés à la CCPNU et au bénéfice d'une assurance maladie collective s'ils le souhaitent.

Les principaux dirigeants et leur rémunération globale sont présentés ci-dessous :

	2020		2019	
	Nombre de personnes	Rémunération globale	Nombre de personnes	Rémunération globale
	(en moyenne)	(en CHF)	(en moyenne)	(en CHF)
Cadres supérieurs :	5,0		5,0	
Traitements nets et indemnités de poste		991 900		983 872
Contributions de l'employeur à la Caisse des pensions et à l'assurance maladie		236 342		239 122
Autres prestations		101 818		108 444
Sous-total		1 330 061		1 331 438
Versement d'indemnités de départ				
Total		1 330 061		1 331 438

Les principaux dirigeants ou leurs proches parents n'ont bénéficié d'aucun prêt qui n'aurait pas pu être accordé aussi à d'autres catégories de personnel. Aucune autre rémunération ou compensation n'a été versée aux principaux dirigeants ni à leurs proches parents.

L'UIP n'a aucun intérêt en qualité de propriétaire dans des associations ou des co-entreprises et n'a aucune entité sous son contrôle. L'accord qu'elle a conclu avec la CCPNU l'oblige à fixer ses traitements conformément au Régime commun des Nations Unies. Les règles sont édictées par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI), entité créée par l'Assemblée générale des Nations Unies, qui détermine aussi les indemnités de poste et la méthode à appliquer pour fixer les salaires du personnel des services généraux conformément aux enquêtes sur les salaires. Les traitements des cadres, les niveaux des allocations pour charges de famille et pour frais d'étude sont recommandés par la CFPI à l'Assemblée générale des Nations Unies qui prend une décision pour l'intégralité du Régime commun des Nations Unies, la décision finale étant du ressort des organes directeurs de l'UIP.

NOTE 17 INFORMATION SECTORIELLE

Les informations sectorielles sont présentées en fonction des objectifs stratégiques et des catalyseurs approuvés par le Conseil directeur dans le budget 2020. Seules les recettes et les dépenses sont présentées par secteur. Tous les éléments de l'actif et du passif appartiennent à l'UIP dans leur ensemble et il n'y a aucune raison valable d'allouer des éléments de l'actif, du passif et de l'actif net à tel ou tel secteur.

	Objectifs stratégiques	Catalyseurs	Divers	Caisse de prévoyance	Suppressions	Total
Recettes						
Contributions des Membres	6 395 332	4 324 620	216 524	0	0	10 936 476
Contributions volontaires	2 652 393	42 776	0	0	0	2 695 169
Rapport des placements	0	20 655	0	201 028	0	221 683
Divers	0	260 264	0	31 050	-216 149	75 165
Total des recettes	9 047 725	4 642 417	216 524	232 078	-216 149	13 928 494
Dépenses						
Personnel permanent	5 273 387	2 903 366	0	866 079	-997 715	8 045 118
Personnel temporaire	2 352 330	207 451	0	0	0	2 559 781
Gains / pertes actuariels sur la Caisse de prévoyance	0	0	-203 920	-649 779	0	-853 699
Voyages	200 025	50 737	0	0	0	250 762
Services contractuels	852 074	195 528	0	15 778	-195 449	867 932
Dépenses de fonctionnement	167 042	249 147	0	0	0	416 189
Fournitures, matériel et équipement	18 449	93 579	0	0	0	112 028
Provision pour créances douteuses	0	0	211 283	0	0	211 283
Subventions et honoraires	29 250	30 000	0	0	0	59 250
Amortissement	0	426 610	0	0	0	426 610
Amortissement de l'emprunt	0	59 594	0	0	0	59 594
Passation statutaire de contributions de Membres par profits et pertes	0	0	0	0	0	0
Pertes de change	0	46 710	0	0	0	46 710
Total des dépenses	8 892 558	4 262 722	7 364	232 078	-1 193 164	12 201 558

Les dépenses encourues pour le personnel permanent sont indiquées pour chaque secteur à leur valeur brute (qui inclut la contribution du personnel). La contribution du personnel (recette et dépense) et la contribution de l'UIP à la Caisse de prévoyance fermée sont éliminées avant la consolidation.

NOTE 18 RECETTES ET DÉPENSES

Contributions des Membres

Les Membres et les Membres associés acquittent une contribution annuelle à l'UIP pour financer les activités inscrites à son programme et à son budget de travail en fonction du barème adopté par le Conseil directeur conformément à l'Article 21 des Statuts de l'UIP. Aux termes de l'article 5.4 du Règlement financier, les contributions des Membres sont considérées comme dues dès l'ouverture de l'exercice financier auquel elles se rapportent et sont payables au 31 mars de cet exercice.

Contributions volontaires

Des Membres et d'autres donateurs fournissent des fonds à l'Organisation pour le financement de projets et d'activités spécifiques. Le Secrétaire général accepte ces fonds avec l'approbation du Conseil directeur.

Dépenses d'appui aux programmes

L'UIP facture des dépenses aux projets qu'elle exécute avec les fonds d'autres institutions. Elle a perçu des commissions d'un montant de 195 449 CHF sur des coûts directs de projet de 2 694 754 CHF (201 877 CHF sur des coûts directs de projet de 3 003 257 CHF en 2019).

Autres recettes

Elles se sont réparties comme suit :

Montant en CHF	2020	2019
Contributions du personnel à la Caisse des pensions	10 350	10 329
Autres	64 816	13 110
Total des autres recettes	75 165	23 439

Les recettes diverses comprennent la vente de publications, la vente d'actifs et les recettes extraordinaires.

Rapport des placements

Les placements ont rapporté au total :

Montant en CHF	2020	2019
Intérêts	10 946	21 280
Gains/ pertes de capital	210 737	657 848
Total du rapport des placements	221 683	679 128

Dépenses

Les dépenses sont comptabilisées selon la comptabilité d'exercice, autrement dit au moment de la réception des marchandises et de la prestation des services. Toutes les charges inter-fonds liées à des services ont été éliminées avant la consolidation dans l'état des résultats financiers.

Sont compris dans les dépenses de personnel afférentes au personnel permanent les prestations versées aux employés engagés pour une durée déterminée, à savoir le traitement de base, l'indemnité de poste, l'allocation pour charges de famille, les cotisations au régime de pension, à l'assurance maladie et autres, le congé dans les foyers et d'autres avantages auxquels a droit le personnel permanent. La contribution de l'UIP au titre des pensions à la Caisse de prévoyance fermée a été supprimée lors de la consolidation.

Montant en CHF	2020	2019
Traitements, allocations et indemnités - personnel permanent et assimilé	5 274 996	5 259 101
Allocations pour charges de famille	278 343	286 624
Contribution à la CCPNU	1 042 011	1 048 039
Assurance maladie	361 195	354 638
Allocations pour frais d'études	253 921	302 015
Autres prestations	18 942	25 641
Indemnités à la cessation d'emploi	-3 862	-46 018
Prestations versées au titre des pensions et rentes aux survivants	866 079	882 405
Autres prestations	-25 807	31 327
Moins suppressions	-20 658	-20 658
Total des dépenses liées au personnel permanent	8 045 159	8 123 114

Les dépenses au titre du personnel temporaire englobent les coûts des services du personnel employé pour de courtes périodes et des consultants.

Montant en CHF	2020	2019
Personnel temporaire	140 482	291 438
Interprètes	382 889	816 339
Traducteurs	109 025	221 272
Consultants	1 927 385	1 504 034
Total des dépenses liées au personnel temporaire	2 559 781	2 833 084

Le rééquilibrage des avoirs de la Caisse de prévoyance fermée correspond à l'impact net des ajustements actuariels sur les obligations de prestations définies.

Montant en CHF	2020	2019
Coût des services rendus	10 094	9 766
Coût en intérêts	23 031	71 129
Contributions des employés	10 350	10 329
Pensions versées par la Caisse	-897 174	-914 592
Crédit net au titre des prestations aux employés figurant dans l'état des résultats financiers	-853 699	-823 368

Dans les frais de voyage sont compris le prix des billets d'avion, les allocations journalières de subsistance, les indemnités de départ et d'arrivée et d'autres frais de déplacement du personnel en mission, les frais de voyage de délégués, de participants à des activités de formation et d'experts invités à ces activités.

Montant en CHF	2020	2019
Transport	117 799	874 101
Indemnités	132 963	362 069
Frais annexes	-	1 290
Total des frais de voyage	250 762	1 237 460

Les services contractuels comprennent les frais de traduction et d'édition, d'impression et de publication, les services de conférence et l'entretien des logiciels et des bases de données. Les commissions facturées pour dépenses d'appui aux projets sont éliminées lors de la consolidation.

Montant en CHF	2020	2019
Traduction / édition	317 564	356 818
Impression et publication	36 234	86 411
Services au lieu de conférence	276 443	147 884
Entretien des ordinateurs et bases de données en ligne	10 362	28 798
Coûts de la vérification des comptes	12 200	5 000
Gestion des placements de la Caisse de prévoyance et frais bancaires	15 778	17 085
Services de gestion	195 449	201 877
Autres	199 351	90 694
Suppressions	-195 449	-201 877
Total des services contractuels	867 932	732 690

Les frais de fonctionnement recouvrent les frais d'entretien et de ménage du bâtiment du Siège, de communication (affranchissement et téléphone), les frais de réunion et les charges bancaires.

Montant en CHF	2020	2019
Loyer	122 866	138 378
Chauffage	23 916	30 311
Électricité	24 403	23 096
Eau	5 920	3 252
Entretien des locaux et du terrain	58 696	70 402
Ménage	18 300	17 067
Sécurité	12 130	8 235
Assurance	2 393	11 253
Véhicules	4 679	9 682
Entretien, assurance et location d'équipement	44 804	86 741
Communication	49 102	89 196
Connectivité à Internet	23 894	22 076
Site web	-	16 159
Frais de presse et de publicité	1 313	6 984
Frais de représentation	16 622	81 530
Cadeaux institutionnels	1 691	20 044
Charges bancaires	5 468	9 586
Plus / moins	-9	-
Total des dépenses de fonctionnement	416 189	643 993

Dans les fournitures, le matériel et l'équipement est compris le matériel de bureau dont le coût est inférieur au niveau plancher indiqué dans la note 2.

Montant en CHF	2020	2019
Papier	299	8 472
Articles de bureau	8 674	2 128
Fournitures de bureau diverses	33 558	31 556
Café/thé/eau	2 353	6 470
Divers	359	1 357
Entretien et réparation du matériel informatique	16 398	12 991
Logiciel et fournitures	46 571	37 306
Livres	21	97
Périodiques	3 796	3 608
Total des fournitures, du matériel et de l'équipement	112 028	103 985

Pour l'explication des dépenses liées à l'amortissement, voir la note 8.

Les dépenses liées à l'augmentation de la **provision pour créances douteuses** sont expliquées plus haut dans la note 5 des états financiers.

Montant en CHF	2020	2019
Changement de la dotation pour les contributions des Membres à recevoir	231 607	71 747
Moins dette spéciale réintégrée comme une somme à recevoir	-20 324	-
Total du changement des provisions	211 283	71 747

Les dépenses de subventions et honoraires comprennent une subvention au bénéfice du Réseau international de connaissances sur les femmes en politique (iKNOW Politics) et l'indemnité du Président de l'UIP.

Montant en CHF	2020	2019
Subventions	29,250	59,647
Honoraires	30,000	33,126
Total des subventions et honoraires	59 250	92 773

NOTE 19 RISQUES FINANCIERS

Les instruments financiers ci-après sont inclus dans l'état de la situation financière :

Montant en CHF	2020	2019
Liquidités et équivalents	10 193 502	5 153 832
Dépôts	534 886	4 738 919
Comptes des sommes à recevoir - contributions des Membres	1 123 263	805 644
Comptes des sommes à recevoir - contributions volontaires	2 266 586	3 923 433
Comptes des sommes à recevoir - autres	32 490	70 017
Placements	6 264 691	6 945 168
Emprunt	-5 052 064	-5 182 070
Comptes des sommes à payer	-281 097	-343 077
Actifs financiers nets moins passifs financiers	15 082 256	16 111 865

L'UIP est exposée à certains risques liés au marché, au crédit et aux liquidités comme indiqué ci-dessous.

Risque lié au marché

Le risque lié au marché est le risque que la juste valeur marchande ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers varient au gré des fluctuations des prix du marché. Il s'agit notamment des risques liés au change, au taux d'intérêt et aux autres cours. L'UIP est exposée aux risques liés au change et au taux d'intérêt. Elle perçoit des recettes provenant de commissions et de contributions volontaires et engage des dépenses dans des monnaies autres que sa monnaie de compte, le franc suisse. L'UIP est exposée aux risques de fluctuation des taux de change. Elle n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour se prémunir contre les risques liés au change.

Une fluctuation du taux de change de +/- 5 % entre le franc suisse et d'autres devises (le dollar des États-Unis et l'euro) dans lesquelles des instruments financiers sont détenus ou des opérations relatives aux recettes et aux dépenses sont comptabilisées aurait eu les effets suivants sur les états financiers :

Montant en CHF	Impact sur l'excédent/déficit	Impact sur l'actif net
Impact +5 %	103 239	42 471
Impact -5 %	-114 106	-42 471

L'exposition de l'UIP au risque de fluctuations des taux d'intérêt est également limitée. Son budget de fonctionnement est principalement financé par les recettes provenant de la contribution des Membres et de la vente de biens et de services. Bien que le rapport de ses placements ne finance que 0,5 % de son budget de fonctionnement, les avoirs de la Caisse de prévoyance sont placés dans un fonds commun, qui est exposé au risque de changements des conditions du marché. Si les recettes résultant des placements diminuaient ou augmentaient, les fonds disponibles pour financer la Caisse de prévoyance fermée et la contribution du budget de fonctionnement augmenteraient ou diminueraient en conséquence. L'UIP n'utilise pas d'instruments financiers pour se prémunir contre les risques liés aux taux d'intérêt.

Risque lié aux liquidités

Le risque lié aux liquidités tient aux difficultés que pourrait avoir l'UIP à honorer ses engagements liés au passif financier. L'exposition de l'UIP aux risques liés aux liquidités est négligeable, car elle a d'importantes réserves en liquidités qui ne sont pas affectées à des destinations particulières et qui sont reconstituées par ses résultats d'exploitation. La politique de placement de l'UIP est telle que ses investissements sont principalement constitués de dépôts à court terme en liquidités.

Le montant total de liquidités et équivalents (10,7 millions de CHF) dont l'UIP disposait au 31 décembre 2020 est suffisant pour lui permettre de répondre à ses engagements en cours, qui atteignaient 4,3 millions de CHF à cette date. L'UIP dispose ainsi de liquidités qui doivent suffire à rembourser toutes ses dettes sur une base régulière. L'échéance des passifs financiers est prise en compte dans l'état de la situation financière (état I).

Risque lié au crédit

Le risque lié au crédit est le risque qu'une contrepartie des actifs financiers de l'UIP ne s'acquitte pas de ses obligations. Les sommes à recevoir provenant presque exclusivement de ses Parlements membres, les risques liés au crédit sont considérés comme limités à un petit nombre de cas pour l'UIP. Ils sont réévalués chaque année et les changements pris en compte dans le calcul de la provision pour créances douteuses. Les liquidités et équivalents sont détenus dans des banques dont le risque propre à la dette souveraine ou le crédit est noté A- ou plus par Fitch et par Standard and Poor's (S&P). La valeur de l'actif des sommes à recevoir a été réduite au moyen d'une provision pour créances douteuses qui sert à compenser les sommes à recevoir dont le paiement n'est pas prévisible à court terme.

Impact de la pandémie de COVID-19

Le 30 janvier 2020, le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé a décrété que l'épidémie de la maladie à coronavirus (COVID-19) constituait une urgence de santé publique de portée internationale. Le 11 mars 2020, il a révisé la caractérisation de la maladie, désormais considérée comme une pandémie. Aucun impact négatif de la COVID-19 sur les actifs financiers de l'UIP n'avait été constaté à la date d'établissement du rapport. Malgré les mauvaises performances financières enregistrées par les marchés après le début de l'épidémie de COVID-19 en début d'année 2020, le capital du fonds de roulement de l'UIP est resté sûr, en phase avec la politique d'investissement de l'Organisation, son portefeuille étant composé d'actifs de haute qualité sélectionnés pour préserver le principal. L'envergure des futures conséquences financières dépendra de l'évolution de la situation, qui reste difficile à prévoir. Selon les évaluations, la COVID-19 a un impact sur les activités visant à la réalisation des objectifs stratégiques de l'Organisation, sur le futur niveau de financement des principaux bailleurs de fonds et sur les coûts de fonctionnement. L'UIP maintiendra les contacts avec ses divers interlocuteurs pour faire en sorte que son cadre d'évaluation des risques s'adapte aux circonstances associées à la COVID-19.